

# Mouchotte 8-20

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

## De la résidence «Mouchotte 8-20» du 11 décembre 2014

Le 11 décembre 2014 à 18H30, les copropriétaires de la Résidence « Mouchotte 8-20 » se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Syndic, qui a adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, l'ensemble des documents prévus par l'article 11 du décret du 17 mars 1967 pour délibérer sur l'ordre du jour.

1. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE
2. ELECTION DES SCRUTATEURS
3. ELECTION D'UN SECRETAIRE
4. COMPTE RENDU D ACTIVITE DU CONSEIL SYNDICAL ET DU SYNDIC
5. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE du 01 07 2013 AU 30 11 2013 (GESTION LGF)
6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE du 01 12 2013 AU 21 MARS 2014 (GESTION MAITRE LEGRAND, Administrateur Judiciaire)
7. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE du 22 MARS 2014 AU 30 06 2014 (gestion FONCIA LUTECE)
8. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL
9. MODALITES DE CONSULTATION DU CONSEIL SYNDICAL
10. MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES ET CONTRATS
11. PROROGATION DU MANDAT DE SYNDIC FONCIA LUTECE POUR UNE DUREE D UN TRIMESTRE ( du 21 septembre 2015 au 21 décembre 2015) POUR ETRE EN HARMONIE AVEC L EXERCICE BUDGETAIRE
12. ADHESION AU CONTRAT D ASSISTANCE FONCIA 24/7
13. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01 07 2014 AU 30 06 2015
14. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01 07 2015 AU 30 06 2016 .
15. COMPTE RENDU DU SYNDIC SUR LES PROCEDURES EN RECOUVREMENT DE CHARGES
16. COMPTE RENDU DU SYNDIC SUR LA PROCEDURE CONSORTS DE VERICOURT CONTRE LE SDC EN CONTESTATION DES VOTES DE L ASSEMBLEE GENERALE DU 18 12 2012 ( 16eme résolution 1, 2 et 3 relatives aux travaux de renovation des ascenseurs). APPROBATION D UN PROTOCOLE D ACCORD METTANT UN TERME AU LITIGE. ANNULLATION DE LA RESOLUTION 16-1 DU 18 12 2012 ET DES RESOLUTIONS 8, 9,10,11,12 VOTEES LE 20 11 2013 ( travaux de rénovation des ascenseurs, suivant devis Schindler)
17. **PRESENTATION DU RESULTAT DU NOUVEL APPEL D OFFRES 2014 RELATIF AU PROJET DE RENOVATION DE TOUS LES ASCENSEURS. QUOTES PARTS ESTIMATIVES**
18. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT A
19. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT B
20. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT C
21. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT D
22. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT E
23. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT F
24. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT G
25. MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC ( VOTE PAR BATIMENT)
26. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS ( VOTE PAR BATIMENT)
27. **PRESENTATION DE L APPEL D OFFRES RELATIF A LA RENOVATION DES ECLAIRAGES DES HALLS ET PALIERS. QUOTES PARTS ESTIMATIVES.**
28. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALL ET DES PALIERS BATIMENT A
29. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALL ET DES PALIERS BATIMENT B
30. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALL ET DES PALIERS BATIMENT C
31. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALLS ET DES PALIERS BATIMENT D
32. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALL ET DES PALIERS BATIMENT E
33. REALISATION DESTRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALL ET DES PALIERS BATIMENT F
34. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALL ET DES PALIERS BATIMENT G
35. HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DES HALLS ET PALIERS ( VOTE PAR BATIMENT)
36. BATIMENT F : RATIFICATION DES TRAVAUX DE REFECTION DU HALL REZ DE CHAUSSEE, SUIVANT DEVIS ROISSY DECOR

Chaque copropriétaire entré en séance a émargé la feuille de présence.

**Présents ou Représentés sur le premier vote:**

Mme ADAM FRANCOISE (2525 ièm.), Mme ALBALADEJO FREDERIQUE (2910 ièm.), M. ALUPI ANTONINA (2525 ièm.), M. ANDIAZABAL LAURENT (2910 ièm.), M/Mme ANTOINE MICHEL (2525 ièm.), Ind. ARCHIER PATRICE (2910 ièm.), Mme ARENILLA ALINE (2910 ièm.), Mme ARGAUD ELISABETH (2910 ièm.), M/Mlle ARNAUD / PIERRE FRANCK / SUZANNE (3437 ièm.), Mme AUBIN CHRISTIANE (1122 ièm.), Mme AUBIN CHRISTIANE (2525 ièm.), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560 ièm.), M/Mme AUGER CLAUDE (1473 ièm.), M/Mme BALGONE NAGUIB (1473 ièm.), S.C.I BANDE A PART \* (2910 ièm.), Ind. BARRE LOUISE ET LEA (1858 ièm.), M/Mme BASTIANELLI JEROME (4384 ièm.), M. BATAILLE ROBERT (1473 ièm.), Ind. BAZAN - MABILEAU (2525 ièm.), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473 ièm.), M/Mme BEAUCHATAUD \* HENRI (3437 ièm.), Mlle BEER - GABEL DELPHINE (2525 ièm.), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525 ièm.), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560 ièm.), Mme BERAUD REGINE (2910 ièm.), Ind. BERTHOLET (2525 ièm.), M/Mme BESNIER PHILIPPE (2525 ièm.), M/Mme BIOJOUT GUY (1122 ièm.), M/Mme BIOJOUT GUY (1718 ièm.), M/Mme BLANCHET ERIC GEORGES (2525 ièm.), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910 ièm.), Mlle BLANCPAIN CAROLINE (1718 ièm.), Mme BOCCARA MATHILDE (2910 ièm.), M. BOET BARNARD RAOUL (2525 ièm.), M. BOISSONNET OLIVIER (1122 ièm.), Mme BONNAFE COLETTE (2525 ièm.), M/Mme BORNET (2525 ièm.), M/Mme BOSSU JEAN - MICHEL (2525 ièm.), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525 ièm.), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910 ièm.), Mme BOUQUET COLETTE (1473 ièm.), M/Mme BOURGOUIN MARC (1473 ièm.), M. BOUSSUGE JACQUES (2525 ièm.), S.C.I BRETAGNE PROMOTION (2910 ièm.), M/Mme BREYSSE YVES (2525 ièm.), M/Mme BREYSSE YVES (1473 ièm.), Mme BRICIER COLETTE (1473 ièm.), Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525 ièm.), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4032 ièm.), Ste C.N.M. (2525 ièm.), M. CAILLOT PIERRE (2421 ièm.), M. CAILLOT PIERRE (1473 ièm.), M/Mme CAMPAGNE DANIEL (1718 ièm.), Mme CAPLIEZ DANIELE (2525 ièm.), S.C.I CAVES ET MILLIONS (2910 ièm.), Ind. CHAMON JEAN-LOUIS (3437 ièm.), Ind. CHARRIER (3437 ièm.), Mme CHARRIER - PELTIER MARIE - CHRISTINE (1718 ièm.), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069 ièm.), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473 ièm.), Mme CHEBROU DE LA ROULIERE (2525 ièm.), Mme CHIEZE NICOLE ANNIE (3437 ièm.), M/Mme CLAIS JEAN-CHRISTOPHE (1473 ièm.), Ind. COCHOIS (2911 ièm.), Mlle COHEN MURIELLE (2525 ièm.), Mme COISNE BEATRICE MARGUERITE (1473 ièm.), Mme CORCELLET - PREVOST \* EMMANUELLE (2910 ièm.), Ind. COURPRON - VAYR (1473 ièm.), Mlle CREYSSELS-PAULHE MONIQUE (1122 ièm.), M/Mme D AMMASSA DANIEL (2525 ièm.), S.C.I D.D.C. (2525 ièm.), M. DALIGAULT DOMINIQUE (1122 ièm.), Mme DAVIS GENEVIEVE (1473 ièm.), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910 ièm.), Mlle DELMOTTE GERSENDE NATHALIE (1718 ièm.), Ind. DES AUBRYS - LIGNIERES C/O MME DES AUBRYS (1473 ièm.), M/Mme DES AUBRYS NICOLAS (2525 ièm.), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2910 ièm.), M. DESHOULIERES DOMINIQUE (2910 ièm.), M/Mme DESMOULINS (4384 ièm.), M. DESPORTES JEAN JACQUES (2525 ièm.), M. DESPORTES JEAN JACQUES (1718 ièm.), Mme DUPIC HELENE (2525 ièm.), Mme DUPUIS MICHELE (2525 ièm.), Mme EMSSELLEM MICHELE CAMILLE (2525 ièm.), M. FALCHIER FERNAND (2525 ièm.), M/Mme FINOT JEAN - PAUL (1473 ièm.), M/Mme FREGE ALEXIS (2069 ièm.), Mme FRELIN MICHELE ETIENNETTE (2525 ièm.), Ind. FROIDEVAUX DENIS (5435 ièm.), S.C.I GABELOU (2525 ièm.), Mme GAILLARD MICHELE (2525 ièm.), Mme GALDO GIOVANNA (1473 ièm.), Mme GALDO GIOVANNA (2525 ièm.), M/Mme GANDOULY \* PIERRE (2910 ièm.), M/Mme GAUSSOT BERNARD (1718 ièm.), Ind. GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (2525 ièm.), Ste GECINA (1473 ièm.), Mme GIOAN CHRISTINE (1858 ièm.), M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (1122 ièm.), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718 ièm.), M/Mme GRAU VINCENT OU MARIE (1473 ièm.), M. GREBERT JEAN (4278 ièm.), Mme GREBERT SHAHIN (4384 ièm.), M. GRENIER FRANCOIS (2525 ièm.), Mme GUEGUEN MARYVONNE (1473 ièm.), M/Mme HANAPPE PAUL CLEMENT (3437 ièm.), Mlle HAURIE CHRISTINE (1122 ièm.), Mme HAYE FRANCOISE (1858 ièm.), Mme HUCHEZ MARIE - ROSE (1473 ièm.), Mme HUET MARIE - FRANCE (2525 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858 ièm.), M. JEANNEAU HUBERT (3542 ièm.), Ind. KALFON CHARLES (2910 ièm.), M/Mme LAGADEC FABIEN (2910 ièm.), Mme LAUFER GUSTI (2910 ièm.), Mme LEBOURG MICHELLE (2525 ièm.), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525 ièm.), M/Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910 ièm.), Mme LECANNUET \* FRANCOISE (2525 ièm.), M. LEGROS JEAN-BAPTISTE (2525 ièm.), Mme LELUBRE MARIE MADELEINE (1718 ièm.), Ind. LEROY (2560 ièm.), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (1718 ièm.), M. LINAIS GERARD (1718 ièm.), M/Mme LINAIS GERARD (2910 ièm.), Mme LOCATELLI ELIANE (2525 ièm.), M/Mme LOITRON \* CLAUDE (2910 ièm.), M. MADEC JEAN - YVES (2525 ièm.), Mme MAGADUR YVETTE (1718 ièm.), Ind. MANCINI \* (2911 ièm.), Ind. MASOLIVER (2910 ièm.), M/Mme MAUDHUIT FRANCOIS (2910 ièm.), M/Mme MEADEL \* LUCIEN (3437 ièm.), M/Mme MENIGOT JACQUES (1718 ièm.), Mme MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911 ièm.), M/Mme MEYRONEINC SAMUEL (2910 ièm.), Mlle MICHELENA MARTINE (1473 ièm.), M/Mme MIRC BERNARD (2910 ièm.), M. MOREAU JEAN - PAUL (5050 ièm.), Ind. MOUZON CELINE OU JULIA (2911 ièm.), Mlle NAYINY MALEKEH (2525 ièm.), M. NOBIRON PAUL MARIE (1473 ièm.), Ind. NORDIN (4384 ièm.), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718 ièm.), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1473 ièm.), M/Mme PARADIS JEAN (2910 ièm.), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473 ièm.), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069 ièm.), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910 ièm.), M. PEREZ PIERRE (1122 ièm.), Mme PERROT MANIGEH (2525 ièm.), Mme PERRUS CLAUDETTE LUCIE (2525 ièm.), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437 ièm.), Mme POINTEAU DANIELE (1718 ièm.), Ste POLYLOGIES (1473 ièm.), Mme POSSELLE MADELEINE (1473 ièm.), Ind. PRALY BRUNO FRANCIS (2910 ièm.), M/Mme PRALY LAURENT (1473 ièm.), Ind. RAIZES (2910 ièm.), M/Mme RAQUET BERNARD (1122 ièm.), M/Mme RENAUD ERNEST (2525 ièm.), M/Mme RENAUD ERNEST (1473 ièm.), Mme RENWICK ANNIE (2525 ièm.), M/Mme RIBES RAYMOND (2525 ièm.), Mme RIVIERE MARIE - CHRISTINE (2525 ièm.), Ind. ROBIC - CROS SIMONE (2525 ièm.), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525 ièm.), M/Mme ROGISSART OU MME GERMAIN (2910 ièm.), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560 ièm.), M/Mme RORATO REMY (2560 ièm.), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473 ièm.), M/Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (2525 ièm.), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525 ièm.), Mme SAADA ALYA (2525 ièm.), Mlle SABIA ROBERTA (1473 ièm.), M/Mme SANCHEZ - VALERO DOMINIQUE (1718 ièm.), M. SCHOPIN FRANCK PIERRE (1858 ièm.), M/Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (2560 ièm.), Mme SILVESTRI IMELDE (1473 ièm.), Ind. SIMON PASCAL (2910 ièm.), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122 ièm.), Mme SONET JOSEE - MARIE (2525 ièm.), Mme SOUFFEZ MICHELE (2910 ièm.), Mme TANGUY JACQUELINE (1473 ièm.), M. TERGNY ALAIN (2910 ièm.), Ind. TERRIEN C/O M/MME TERRIEN RENE (1473 ièm.), M/Mme THIBAUT \* FRANZ (2911 ièm.), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (3437 ièm.), Ind. TRAHAND / BOLMONT (2910 ièm.), M. TREBOUL OLIVIER (2525 ièm.), M. VANDERPOOTEN ETIENNE (2910 ièm.), Ind. VARVENNE - LITAIZE (2525 ièm.), Mme VENDEVILLE ANITA (2525 ièm.), M. VENENCIE JEAN - LOUIS (2525 ièm.), M/Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525 ièm.), M. VILLEY DESMESERETS GILLES (2910 ièm.), Ind. VINSOT CHANTAL (2069 ièm.), Mlle WILK MARIE ALINE (2525 ièm.),

199 Copropriétaires sur 413 sont présents ou représentés, soit 476 628 tantièmes sur un total de 1 000 000.

Vote n°1

19:07:46 11 décembre 2014

**1. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

M. MEADEL est élu président de séance.

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	476 628	451 098	0	25 530
Copropriétaires	413	199	191	0	8

## Mouchotte 8-20

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (225 550 tantièmes)**

**ABSTENTION :**

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), M/Mme DESMOULINS (4384ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), M/Mme MEADEL \* LUCIEN (3437ièm), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069ièm)

**Arrivée(s):**

M. BERGERET PIERRE (1858 ièm.), M/Mme COHEN ISDEY ISAAC (2911 ièm.), Mme GUTTIERES YANE (4032 ièm.), Mme LASRY DANIELLE (4383 ièm.), M. LASRY PASCAL (2525 ièm.), Mme LELONG SANDRINE (2911 ièm.), Ind. PARIENTE COLETTE (2910 ièm.),

206 Copropriétaires sur 413 sont présents ou représentés, soit 498 158 tantièmes sur un total de 1 000 000.

Vote n°2

19:10:04 11 décembre 2014

**2. ELECTION DES SCRUTATEURS**

Mme DESMOULINS est élue scrutatrice.

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	498 158	465 371	0	32 787
Copropriétaires	413	206	193	0	13

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (232 686 tantièmes)**

**ABSTENTION :**

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm)

Vote n°3

19:11:29 11 décembre 2014

**2. ELECTION DES SCRUTATEURS**

Mme PRALY est élue scrutatrice.

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	498 158	444 225	6 523	47 410
Copropriétaires	413	206	184	3	19

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (225 375 tantièmes)**

**CONTRE :**

Ind. BAZAN - MABILEAU (2525ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473ièm), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525ièm)

**ABSTENTION :**

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), M/Mme BOSSU JEAN - MICHEL (2525ièm), Mme BOUQUET COLETTE (1473ièm), M. DALIGAULT DOMINIQUE (1122ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Mme LAUFER GUSTI (2910ièm), Mme LECANNUET \* FRANCOISE (2525ièm), Ind. LEROY (2560ièm), Mme LOCATELLI ELIANE (2525ièm), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718ièm), Mme PERRUS CLAUDETTE LUCIE (2525ièm), Mme SAADA ALYA (2525ièm), M. SCHOPIN FRANCK PIERRE (1858ièm), M. TERGNY ALAIN (2910ièm), M. TREBOUL OLIVIER (2525ièm), Ind. VINSOT CHANTAL (2069ièm)

Vote n°4

19:12:27 11 décembre 2014

**3. ELECTION D'UN SECRETAIRE**

M Olivier COTTRET, représentant le cabinet FONCIA LUTECE, est élu secrétaire.

rl

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	498 158	458 148	0	40 010
Copropriétaires	413	206	190	0	16

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (229 075 tantièmes)**

**ABSTENTION :**

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4032ièm), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (1718ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm)

**4. COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CONSEIL SYNDICAL ET DU SYNDIC**

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Conseil Syndical (joint en Annexe) et du rapport d'activité du syndic, fait en séance.

**Résolution sans vote.**

**Arrivée(s):**

Ind. COMBRIS - MARCON PIERRE (3437 ièm.), Ms DEPY OU ROULLE (2069 ièm.), Mme HORN EDITH (2910 ièm.), Mlle NEEL BENEDICTE (1718 ièm.), M/Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911 ièm.), Ind. ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525 ièm.), Ind. ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473 ièm.), M. SUTTER \* DIDIER (2525 ièm.),

214 Copropriétaires sur 413 sont présents ou représentés, soit 517 726 tantièmes sur un total de 1 000 000.

Vote n°6

19:30:20 11 décembre 2014

**5. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE du 01 07 2013 AU 30 11 2013 (GESTION LGF)**

L'assemblée générale approuve les comptes de charges de l'exercice du 01/07/2013 au 30/11/2013 (Gestion LGF).

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	517 726	451 591	46 288	19 847
Copropriétaires	413	214	189	17	8

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (248 940 tantièmes)**

**CONTRE :**

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M. BERGERET PIERRE (1858ièm), M/Mme COHEN ISDEY ISAAC (2911ièm), Mme DUPUIS MICHELE (2525ièm), Mme EMSSELLEM MICHELE CAMILLE (2525ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), Mme GUTTIERES YANE (4032ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Mme LASRY DANIELLE (4383ièm), M. LASRY PASCAL (2525ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), Mme LELONG SANDRINE (2911ièm), Ind. PARIENTE COLETTE (2910ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525ièm)

**ABSTENTION :**

Ind. BAZAN - MABILEAU (2525ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473ièm), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069ièm), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2910ièm), M. DESHOULIERES DOMINIQUE (2910ièm), Mme HORN EDITH (2910ièm), M. MADEC JEAN - YVES (2525ièm)

Vote n°7

19:33:08 11 décembre 2014

**6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE du 01 12 2013 AU 21 MARS 2014 (GESTION MAITRE LEGRAND, Administrateur Judiciaire)**

L'assemblée générale approuve les comptes de charges de l'exercice du 01 12 2013 au 21 mars 2014 (gestion de Maître Legrand, administrateur judiciaire)

## Mouchotte 8-20

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	517 726	329 314	41 378	147 034
Copropriétaires	413	214	137	17	60

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (185 347 tantièmes)**

#### CONTRE :

Mme ARENILLA ALINE (2910ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (1122ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (2525ièm), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), Ste C.N.M. (2525ièm), Mme DUPUIS MICHELE (2525ièm), Mme EMSSELLEM MICHELE CAMILLE (2525ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), Mme HORN EDITH (2910ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (1718ièm), M/Mme MEYRONEINC SAMUEL (2910ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525ièm)

#### ABSTENTION :

Mme ARGAUD ELISABETH (2910ièm), M/Mme BALGONE NAGUIB (1473ièm), S.C.I BANDE A PART \* (2910ièm), M/Mme BASTIANELLI JEROME (4384ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (2525ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473ièm), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525ièm), Mme BERAUD REGINE (2910ièm), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910ièm), M/Mme BORNET (2525ièm), M/Mme BOSSU JEAN - MICHEL (2525ièm), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), Mme BOUQUET COLETTE (1473ièm), M. CAILLOT PIERRE (2421ièm), M. CAILLOT PIERRE (1473ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069ièm), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473ièm), Ind. COCHOIS (2911ièm), M. DALIGAUT DOMINIQUE (1122ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2910ièm), M. DESHOULIERES DOMINIQUE (2910ièm), Mme DUPIC HELENE (2525ièm), M. FALCHIER FERNAND (2525ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (5435ièm), M/Mme HANAPPE PAUL CLEMENT (3437ièm), M. JEANNEAU HUBERT (3542ièm), Ind. KALFON CHARLES (2910ièm), Mme LAUFER GUSTI (2910ièm), M/Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910ièm), Mme LECANNUET \* FRANCOISE (2525ièm), Ind. LEROY (2560ièm), Mme LOCATELLI ELIANE (2525ièm), M. MADEC JEAN - YVES (2525ièm), Ind. MANCINI \* (2911ièm), M/Mme MENIGOT JACQUES (1718ièm), M/Mme MIRC BERNARD (2910ièm), M. NOBIRON PAUL MARIE (1473ièm), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Mme PERRUS CLAUDETTE LUCIE (2525ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), Ind. RAIZES (2910ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (2525ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm), Mme SAADA ALYA (2525ièm), M. SCHOPIN FRANCK PIERRE (1858ièm), Ind. SIMON PASCAL (2910ièm), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122ièm), M. TERGNY ALAIN (2910ièm), M. TREBOUL OLIVIER (2525ièm), Mme VENDEVILLE ANITA (2525ièm), Ind. VINSOT CHANTAL (2069ièm)

#### Arrivée(s):

M/Mme FAOUR BRUNO OU ELODIE (2910 ièm.), M/Mme FORTIN PATRICK (2910 ièm.), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437 ièm.), M/Mme VENNING THOMAS (2910 ièm.), Mme VISSOUZE YVONNE (2910 ièm.),

219 Copropriétaires sur 413 sont présents ou représentés, soit 532 803 tantièmes sur un total de 1 000 000.

Vote n°8

19:34:19 11 décembre 2014

### 7. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE du 22 MARS 2014 AU 30 06 2014 (gestion FONCIA LUTECE)

L'assemblée générale approuve les comptes de charges de l'exercice du 22/03/2014 au 30/06/2014 (Gestion FONCIA LUTECE)

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	479 117	9 853	43 833
Copropriétaires	413	219	196	4	19

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (244 486 tantièmes)**

#### CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), Mme EMSSELLEM MICHELE CAMILLE (2525ièm), Mme HORN EDITH (2910ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm)

#### ABSTENTION :

M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (2525ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473ièm), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2910ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (1718ièm), M. MADEC JEAN - YVES (2525ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Mme POSSELLE

## Mouchotte 8-20

MADELEINE (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2910ièm)

### 8. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

Rappel des membres actuels du Conseil syndical : M Blanchet (Président),  
Mme Arenilla, M des Aubrys, Mme Frelin, Mme Froidevaux, M Gandouly, Mme Praly, Mme Rorato

#### Résolution sans vote.

Vote n°10

19:42:03 11 décembre 2014

#### 8.1 Vote sur la candidature de M Blanchet

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne M Blanchet en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	507 555	6 943	18 305
Copropriétaires	413	219	209	3	7

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 25 (500 001 tantièmes)**

#### CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (2525ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm)

#### ABSTENTION :

Ind. BAZAN - MABILEAU (2525ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473ièm), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2910ièm), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2910ièm)

Vote n°11

19:43:21 11 décembre 2014

#### 8.2 Vote sur la candidature de Mme Frelin

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne Mme Frelin en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	492 616	40 187	0
Copropriétaires	413	219	205	14	0

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

#### CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOSSI ABDELHAK (2560ièm), Mme DUPUIS MICHELE (2525ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2910ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2910ièm)

Vote n°12

19:44:10 11 décembre 2014

#### 8.2 Vote sur la candidature de Mme Frelin

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne Mme Frelin en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

## Mouchotte 8-20

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	492 616	40 187	0
Copropriétaires	413	219	205	14	0

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (266 402 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), Mme DUPUIS MICHELE (2525ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2910ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2910ièm)

Vote n°13

19:45:09 11 décembre 2014

### 8.3 Vote sur la candidature de Mme Froidevaux

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne Mme Froidevaux en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	357 643	162 605	12 555
Copropriétaires	413	219	148	66	5

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

### CONTRE :

Mme ADAM FRANCOISE (2525ièm), M/Mme ANTOINE MICHEL (2525ièm), Mme ARGAUD ELISABETH (2910ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (1122ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (2525ièm), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), S.C.I BANDE A PART \* (2910ièm), M/Mme BASTIANELLI JEROME (4384ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (2525ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), Mme BERAUD REGINE (2910ièm), M/Mme BESNIER PHILIPPE (2525ièm), Mme BONNAFE COLETTE (2525ièm), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), Ste C.N.M. (2525ièm), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473ièm), Mme CHIEZE NICOLE ANNIE (3437ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), Ms DEPY OU ROULLE (2069ièm), Ind. DES AUBRYS - LIGNIERES C/O MME DES AUBRYS (1473ièm), M/Mme DES AUBRYS NICOLAS (2525ièm), M. DESPORTES JEAN JACQUES (2525ièm), M. DESPORTES JEAN JACQUES (1718ièm), Mme DUPIC HELENE (2525ièm), Mme DUPUIS MICHELE (2525ièm), M. FALCHIER FERNAND (2525ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2910ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), M/Mme HANAPPE PAUL CLEMENT (3437ièm), Mme HUCHEZ MARIE - ROSE (1473ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Ind. KALFON CHARLES (2910ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), M/Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910ièm), M. LEGROS JEAN-BAPTISTE (2525ièm), M. LINAIS GERARD (1718ièm), M/Mme LINAIS GERARD (2910ièm), Mlle MICHELENA MARTINE (1473ièm), M/Mme MIRC BERNARD (2910ièm), M. NOBIRON PAUL MARIE (1473ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (2525ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911ièm), Ind. ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525ièm), Ind. ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473ièm), M/Mme ROGISSART OU MME GERMAIN (2910ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm), Ind. SIMON PASCAL (2910ièm), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122ièm), Mme SOUFFEZ MICHELE (2910ièm), M. SUTTER \* DIDIER (2525ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2910ièm)

### ABSTENTION :

Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069ièm), Ind. MANCINI \* (2911ièm), Ind. ROBIC - CROS SIMONE (2525ièm), M. VENENCIE JEAN - LOUIS (2525ièm)

Vote n°14

19:45:21 11 décembre 2014

### 8.3 Vote sur la candidature de Mme Froidevaux

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne Mme Froidevaux en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

### Résultats du vote :

## Mouchotte 8-20

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	357 643	162 605	12 555
Copropriétaires	413	219	148	66	5

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (260 125 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme ADAM FRANCOISE (2525ièm), M/Mme ANTOINE MICHEL (2525ièm), Mme ARGAUD ELISABETH (2910ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (1122ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (2525ièm), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), S.C.I BANDE A PART \* (2910ièm), M/Mme BASTIANELLI JEROME (4384ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (2525ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), Mme BERAUD REGINE (2910ièm), M/Mme BESNIER PHILIPPE (2525ièm), Mme BONNAFE COLETTE (2525ièm), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), Ste C.N.M. (2525ièm), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473ièm), Mme CHIEZE NICOLE ANNIE (3437ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), Ms DEPY OU ROULLE (2069ièm), Ind. DES AUBRYS - LIGNIERES C/O MME DES AUBRYS (1473ièm), M/Mme DES AUBRYS NICOLAS (2525ièm), M. DESPORTES JEAN JACQUES (2525ièm), M. DESPORTES JEAN JACQUES (1718ièm), Mme DUPIC HELENE (2525ièm), Mme DUPUIS MICHELE (2525ièm), M. FALCHIER FERNAND (2525ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2910ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), M/Mme HANAPPE PAUL CLEMENT (3437ièm), Mme HUCHEZ MARIE - ROSE (1473ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Ind. KALFON CHARLES (2910ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), M/Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910ièm), M. LEGROS JEAN-BAPTISTE (2525ièm), M. LINAIS GERARD (1718ièm), M/Mme LINAIS GERARD (2910ièm), Mlle MICHELENA MARTINE (1473ièm), M/Mme MIRC BERNARD (2910ièm), M. NOBIRON PAUL MARIE (1473ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (2525ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911ièm), Ind. ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2525ièm), Ind. ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1473ièm), M/Mme ROGISSART OU MME GERMAIN (2910ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm), Ind. SIMON PASCAL (2910ièm), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122ièm), Mme SOUFFEZ MICHELE (2910ièm), M. SUTTER \* DIDIER (2525ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2910ièm)

### ABSTENTION :

Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069ièm), Ind. MANCINI \* (2911ièm), Ind. ROBIC - CROS SIMONE (2525ièm), M. VENENCIE JEAN - LOUIS (2525ièm)

Vote n°15

19:46:19 11 décembre 2014

### 8.4 Vote sur la candidature de M Gandouly

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne M Gandouly en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	333 486	122 979	76 338
Copropriétaires	413	219	142	48	29

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

### CONTRE :

Mme ALBALADEJO FREDERIQUE (2910ièm), Mme ARENILLA ALINE (2910ièm), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), M. BERGERET PIERRE (1858ièm), Mme BOCCARA MATHILDE (2910ièm), M/Mme BOSSU JEAN - MICHEL (2525ièm), Mme BOUQUET COLETTE (1473ièm), Mme CAPLIEZ DANIELE (2525ièm), M/Mme COHEN ISDEY ISAAC (2911ièm), Ind. COURPRON - VAYR (1473ièm), M. DALIGAUT DOMINIQUE (1122ièm), Mme GALDO GIOVANNA (1473ièm), Mme GALDO GIOVANNA (2525ièm), Ind. GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (2525ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme GUTTIERES YANE (4032ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Mme LASRY DANIELLE (4383ièm), M. LASRY PASCAL (2525ièm), Mme LAUFER GUSTI (2910ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), Mme LECANNUET \* FRANCOISE (2525ièm), Mme LELONG SANDRINE (2911ièm), Ind. LEROY (2560ièm), Mme LOCATELLI ELIANE (2525ièm), Mme MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911ièm), Mlle NAYINY MALEKEH (2525ièm), M. NOBIRON PAUL MARIE (1473ièm), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718ièm), Ind. PARIENTE COLETTE (2910ièm), Mme PERROT MANIGEH (2525ièm), Mme PERRUS CLAUDETTE LUCIE (2525ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), Mme POINTEAU DANIELE (1718ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), M/Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (2525ièm), Mme SAADA ALYA (2525ièm), M. SCHOPIN FRANCK PIERRE (1858ièm), Ind. SIMON PASCAL (2910ièm), M. TERGNY ALAIN (2910ièm), M/Mme THIBAUT \* FRANZ (2911ièm), M. TREBOUL OLIVIER (2525ièm), M/Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525ièm), Ind. VINSOT CHANTAL (2069ièm)

### ABSTENTION :

M. ANDIAZABAL LAURENT (2910ièm), Mme ARGAUD ELISABETH (2910ièm), M/Mme BALGONE NAGUIB (1473ièm), S.C.I BANDE A PART \* (2910ièm), Mlle BEER - GABEL DELPHINE (2525ièm), M/Mme BELVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525ièm), Mme BERAUD REGINE (2910ièm), M/Mme BIOJOUT GUY (1122ièm), M/Mme BIOJOUT GUY (1718ièm), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910ièm),



## Mouchotte 8-20

M/Mme BORNET (2525ièm), M. CAILLOT PIERRE (2421ièm), M. CAILLOT PIERRE (1473ièm), Ind. COCHOIS (2911ièm), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2910ièm), M. DESHOULIERES DOMINIQUE (2910ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (5435ièm), M. JEANNEAU HUBERT (3542ièm), Ind. KALFON CHARLES (2910ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (1718ièm), M/Mme LOITRON \* CLAUDE (2910ièm), M/Mme MIRC BERNARD (2910ièm), Ind. MOUZON CELINE OU JULIA (2911ièm), Ind. NORDIN (4384ièm), Ste POLYLOGIES (1473ièm), Ind. RAIZES (2910ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525ièm), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525ièm), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122ièm)

Vote n°16

19:46:31 11 décembre 2014

### 8.4 Vote sur la candidature de M Gandouly

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne M Gandouly en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	333 486	122 979	76 338
Copropriétaires	413	219	142	48	29

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (228 233 tantièmes).**

#### CONTRE :

Mme ALBALADEJO FREDERIQUE (2910ièm), Mme ARENILLA ALINE (2910ièm), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), M. BERGERET PIERRE (1858ièm), Mme BOCCARA MATHILDE (2910ièm), M/Mme BOSSU JEAN - MICHEL (2525ièm), Mme BOUQUET COLETTE (1473ièm), Mme CAPLIEZ DANIELE (2525ièm), M/Mme COHEN ISDEY ISAAC (2911ièm), Ind. COURPRON - VAYR (1473ièm), M. DALIGAULT DOMINIQUE (1122ièm), Mme GALDO GIOVANNA (1473ièm), Mme GALDO GIOVANNA (2525ièm), Ind. GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (2525ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme GUTTIERES YANE (4032ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Mme LASRY DANIELLE (4383ièm), M. LASRY PASCAL (2525ièm), Mme LAUFER GUSTI (2910ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), Mme LECANNUET \* FRANCOISE (2525ièm), Mme LELONG SANDRINE (2911ièm), Ind. LEROY (2560ièm), Mme LOCATELLI ELIANE (2525ièm), Mme MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911ièm), Mlle NAYINY MALEKEH (2525ièm), M. NOBIRON PAUL MARIE (1473ièm), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718ièm), Ind. PARIENTE COLETTE (2910ièm), Mme PERROT MANIGEH (2525ièm), Mme PERRUS CLAUDETTE LUCIE (2525ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), Mme POINTEAU DANIELE (1718ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), M/Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (2525ièm), Mme SAADA ALYA (2525ièm), M. SCHOPIN FRANCK PIERRE (1858ièm), Ind. SIMON PASCAL (2910ièm), M. TERGNY ALAIN (2910ièm), M/Mme THIBAUT \* FRANZ (2911ièm), M. TREBOUL OLIVIER (2525ièm), M/Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525ièm), Ind. VINSOT CHANTAL (2069ièm)

#### ABSTENTION :

M. ANDIAZABAL LAURENT (2910ièm), Mme ARGAUD ELISABETH (2910ièm), M/Mme BALGONE NAGUIB (1473ièm), S.C.I BANDE A PART \* (2910ièm), Mlle BEER - GABEL DELPHINE (2525ièm), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525ièm), Mme BERAUD REGINE (2910ièm), M/Mme BIOJOUT GUY (1122ièm), M/Mme BIOJOUT GUY (1718ièm), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910ièm), M/Mme BORNET (2525ièm), M. CAILLOT PIERRE (2421ièm), M. CAILLOT PIERRE (1473ièm), Ind. COCHOIS (2911ièm), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2910ièm), M. DESHOULIERES DOMINIQUE (2910ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (5435ièm), M. JEANNEAU HUBERT (3542ièm), Ind. KALFON CHARLES (2910ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (1718ièm), M/Mme LOITRON \* CLAUDE (2910ièm), M/Mme MIRC BERNARD (2910ièm), Ind. MOUZON CELINE OU JULIA (2911ièm), Ind. NORDIN (4384ièm), Ste POLYLOGIES (1473ièm), Ind. RAIZES (2910ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525ièm), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525ièm), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122ièm)

Vote n°17

19:47:19 11 décembre 2014

### 8.5 Vote sur la candidature de Mme Praly

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne Mme Praly en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	399 056	82 128	51 619
Copropriétaires	413	219	165	32	22

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

CONTRE :

## Mouchotte 8-20

Mme ALBALADEJO FREDERIQUE (2910ièm), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M/Mme BALGONE NAGUIB (1473ièm), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525ièm), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910ièm), Mme BOCCARA MATHILDE (2910ièm), M/Mme BORNET (2525ièm), M. CAILLOT PIERRE (2421ièm), M. CAILLOT PIERRE (1473ièm), Mme CAPLIEZ DANIELE (2525ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069ièm), Ind. COCHOIS (2911ièm), Ind. COURPRON - VAYR (1473ièm), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2910ièm), M. DESHOULIERES DOMINIQUE (2910ièm), Mme DUPUIS MICHELE (2525ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (5435ièm), Mme GALDO GIOVANNA (1473ièm), Mme GALDO GIOVANNA (2525ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), M. JEANNEAU HUBERT (3542ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), Mme MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), Mme POINTEAU DANIELE (1718ièm), Ind. RAIZES (2910ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), M/Mme THIBAUT \* FRANZ (2911ièm), M/Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525ièm)

### ABSTENTION :

M. ANDIAZABAL LAURENT (2910ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (2525ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473ièm), Mlle BEER - GABEL DELPHINE (2525ièm), M/Mme BOSSU JEAN - MICHEL (2525ièm), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525ièm), Mme BOUQUET COLETTE (1473ièm), M. DALIGAULT DOMINIQUE (1122ièm), Mme LAUFER GUSTI (2910ièm), Mme LECANNUET \* FRANCOISE (2525ièm), Ind. LEROY (2560ièm), Mme LOCATELLI ELIANE (2525ièm), Ind. MANCINI \* (2911ièm), Ind. MOUZON CELINE OU JULIA (2911ièm), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718ièm), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069ièm), Mme PERRUS CLAUDETTE LUCIE (2525ièm), Mme SAADA ALYA (2525ièm), M. SCHOPIN FRANCK PIERRE (1858ièm), M. TERGNY ALAIN (2910ièm), M. TREBOUL OLIVIER (2525ièm), Ind. VINSOT CHANTAL (2069ièm)

Vote n°18

19:47:30 11 décembre 2014

### 8.5 Vote sur la candidature de Mme Praly

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne Mme Praly en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	399 056	82 128	51 619
Copropriétaires	413	219	165	32	22

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

### La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (240 593 tantièmes)

#### CONTRE :

Mme ALBALADEJO FREDERIQUE (2910ièm), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M/Mme BALGONE NAGUIB (1473ièm), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525ièm), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910ièm), Mme BOCCARA MATHILDE (2910ièm), M/Mme BORNET (2525ièm), M. CAILLOT PIERRE (2421ièm), M. CAILLOT PIERRE (1473ièm), Mme CAPLIEZ DANIELE (2525ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069ièm), Ind. COCHOIS (2911ièm), Ind. COURPRON - VAYR (1473ièm), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2910ièm), M. DESHOULIERES DOMINIQUE (2910ièm), Mme DUPUIS MICHELE (2525ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (5435ièm), Mme GALDO GIOVANNA (1473ièm), Mme GALDO GIOVANNA (2525ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), M. JEANNEAU HUBERT (3542ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), Mme MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), Mme POINTEAU DANIELE (1718ièm), Ind. RAIZES (2910ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), M/Mme THIBAUT \* FRANZ (2911ièm), M/Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525ièm)

#### ABSTENTION :

M. ANDIAZABAL LAURENT (2910ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (2525ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473ièm), Mlle BEER - GABEL DELPHINE (2525ièm), M/Mme BOSSU JEAN - MICHEL (2525ièm), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525ièm), Mme BOUQUET COLETTE (1473ièm), M. DALIGAULT DOMINIQUE (1122ièm), Mme LAUFER GUSTI (2910ièm), Mme LECANNUET \* FRANCOISE (2525ièm), Ind. LEROY (2560ièm), Mme LOCATELLI ELIANE (2525ièm), Ind. MANCINI \* (2911ièm), Ind. MOUZON CELINE OU JULIA (2911ièm), Mme OLIVIERI BRIGITTE (1718ièm), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069ièm), Mme PERRUS CLAUDETTE LUCIE (2525ièm), Mme SAADA ALYA (2525ièm), M. SCHOPIN FRANCK PIERRE (1858ièm), M. TERGNY ALAIN (2910ièm), M. TREBOUL OLIVIER (2525ièm), Ind. VINSOT CHANTAL (2069ièm)

Vote n°19

19:48:19 11 décembre 2014

### 8.6 Vote sur la candidature de Mme Rorato

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne Mme Rorato en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	444 541	54 670	33 592
Copropriétaires	413	219	182	24	13

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

## Mouchotte 8-20

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

### CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (2525ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473ièm), Mme BONNAFE COLETTE (2525ièm), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), Mme DUPUIS MICHELE (2525ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), Mlle MICHELENA MARTINE (1473ièm), M. NOBIRON PAUL MARIE (1473ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm), Ind. SIMON PASCAL (2910ièm)

### ABSTENTION :

M. ANDIAZABAL LAURENT (2910ièm), Mme ARGAUD ELISABETH (2910ièm), S.C.I BANDE A PART \* (2910ièm), Mlle BEER - GABEL DELPHINE (2525ièm), Mme BERAUD REGINE (2910ièm), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473ièm), M/Mme HANAPPE PAUL CLEMENT (3437ièm), Ind. KALFON CHARLES (2910ièm), M/Mme MIRC BERNARD (2910ièm), Ind. ROBIC - CROS SIMONE (2525ièm), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525ièm), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122ièm), M. VENENCIE JEAN - LOUIS (2525ièm)

Vote n°20

19:48:31 11 décembre 2014

### 8.6 Vote sur la candidature de Mme Rorato

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne Mme Rorato en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	444 541	54 670	33 592
Copropriétaires	413	219	182	24	13

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (249 606 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (2525ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473ièm), Mme BONNAFE COLETTE (2525ièm), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), Mme DUPUIS MICHELE (2525ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), Mlle MICHELENA MARTINE (1473ièm), M. NOBIRON PAUL MARIE (1473ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm), Ind. SIMON PASCAL (2910ièm)

### ABSTENTION :

M. ANDIAZABAL LAURENT (2910ièm), Mme ARGAUD ELISABETH (2910ièm), S.C.I BANDE A PART \* (2910ièm), Mlle BEER - GABEL DELPHINE (2525ièm), Mme BERAUD REGINE (2910ièm), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473ièm), M/Mme HANAPPE PAUL CLEMENT (3437ièm), Ind. KALFON CHARLES (2910ièm), M/Mme MIRC BERNARD (2910ièm), Ind. ROBIC - CROS SIMONE (2525ièm), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525ièm), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122ièm), M. VENENCIE JEAN - LOUIS (2525ièm)

Vote n°21

19:49:23 11 décembre 2014

### 8.7 Vote sur la candidature de M. ARCHIER

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne M. ARCHIER en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	436 687	75 637	20 479
Copropriétaires	413	219	182	29	8

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

## Mouchotte 8-20

### CONTRE :

Mme ARGAUD ELISABETH (2910ièm), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), S.C.I BANDE A PART \* (2910ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), Mme BERAUD REGINE (2910ièm), M/Mme BIOJOUT GUY (1122ièm), M/Mme BIOJOUT GUY (1718ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4032ièm), Mme CHIEZE NICOLE ANNIE (3437ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), Ind. DES AUBRYS - LIGNIERES C/O MME DES AUBRYS (1473ièm), M/Mme DES AUBRYS NICOLAS (2525ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), M/Mme HANAPPE PAUL CLEMENT (3437ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Ind. KALFON CHARLES (2910ièm), M/Mme MIRC BERNARD (2910ièm), Ind. NORDIN (4384ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122ièm), M. SUTTER \* DIDIER (2525ièm)

### ABSTENTION :

M. BOET BARNARD RAOUL (2525ièm), Mme BRICIER COLETTE (1473ièm), Ind. CHARRIER (3437ièm), Mme CHARRIER - PELTIER MARIE - CHRISTINE (1718ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2910ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (2069ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2910ièm)

Vote n°22

19:49:35 11 décembre 2014

### 8.7 Vote sur la candidature de M. ARCHIER

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne M. ARCHIER en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	436 687	75 637	20 479
Copropriétaires	413	219	182	29	8

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (256 163 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme ARGAUD ELISABETH (2910ièm), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), S.C.I BANDE A PART \* (2910ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), Mme BERAUD REGINE (2910ièm), M/Mme BIOJOUT GUY (1122ièm), M/Mme BIOJOUT GUY (1718ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4032ièm), Mme CHIEZE NICOLE ANNIE (3437ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), Ind. DES AUBRYS - LIGNIERES C/O MME DES AUBRYS (1473ièm), M/Mme DES AUBRYS NICOLAS (2525ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), M/Mme HANAPPE PAUL CLEMENT (3437ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Ind. KALFON CHARLES (2910ièm), M/Mme MIRC BERNARD (2910ièm), Ind. NORDIN (4384ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122ièm), M. SUTTER \* DIDIER (2525ièm)

### ABSTENTION :

M. BOET BARNARD RAOUL (2525ièm), Mme BRICIER COLETTE (1473ièm), Ind. CHARRIER (3437ièm), Mme CHARRIER - PELTIER MARIE - CHRISTINE (1718ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2910ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (2069ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2910ièm)

Vote n°23

19:51:02 11 décembre 2014

### 8.8 Vote sur la candidature de Mme DEMOZAY

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne Mme Demozay en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	488 898	6 943	36 962
Copropriétaires	413	219	202	3	14

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

### CONTRE :

## Mouchotte 8-20

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), M. SUTTER \* DIDIER (2525ièm)

### ABSTENTION :

Mme CHIEZE NICOLE ANNIE (3437ièm), Ind. DES AUBRYS - LIGNIERES C/O MME DES AUBRYS (1473ièm), M/Mme DES AUBRYS NICOLAS (2525ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2910ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), M. LEGROS JEAN-BAPTISTE (2525ièm), Ind. MANCINI \* (2911ièm), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2910ièm)

Vote n°24

19:51:15 11 décembre 2014

### 8.8 Vote sur la candidature de Mme DEMOZAY

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne Mme Demozay en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	532 803	488 898	6 943	36 962
Copropriétaires	413	219	202	3	14

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

*La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (247 921 tantièmes)*

### CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), M. SUTTER \* DIDIER (2525ièm)

### ABSTENTION :

Mme CHIEZE NICOLE ANNIE (3437ièm), Ind. DES AUBRYS - LIGNIERES C/O MME DES AUBRYS (1473ièm), M/Mme DES AUBRYS NICOLAS (2525ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2910ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), M. LEGROS JEAN-BAPTISTE (2525ièm), Ind. MANCINI \* (2911ièm), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2910ièm)

### Arrivée(s):

Mlle BOBE ANNE-CATHERINE (1473 ièm.), M/Mlle MICHENAUD OU TOURNIER DIDIER/MARIE - LAURE (2910 ièm.),

221 Copropriétaires sur 413 sont présents ou représentés, soit 537 186 tantièmes sur un total de 1 000 000.

Vote n°25

19:52:14 11 décembre 2014

### 8.9 Vote sur la candidature de Mme GREBERT

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, désigne Mme Grebert en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée pour une durée de 3 ans.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	537 186	128 976	385 663	22 547
Copropriétaires	413	221	50	163	8

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

*La décision est REJETÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes)*

### POUR :

Mme ADAM FRANCOISE (2525ièm), Mme ALBALADEJO FREDERIQUE (2910ièm), M. ANDIAZABAL LAURENT (2910ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (2525ièm), Ind. BAZAN - MABILEAU (1473ièm), Mlle BEER - GABEL DELPHINE (2525ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), M. BERGERET PIERRE (1858ièm), M/Mme BIOJOUT GUY (1122ièm), M/Mme BIOJOUT GUY (1718ièm), Mme BOCCARA MATHILDE (2910ièm), Ind. BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE (2525ièm), Mme BRICIER COLETTE (1473ièm), Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525ièm), M/Mme CAMPAGNE DANIEL (1718ièm), Mme CAPLIEZ DANIELE (2525ièm), M/Mme COHEN ISDEY ISAAC (2911ièm), Mlle COHEN MURIELLE (2525ièm), Ind. COURPRON - VAYR (1473ièm), Mlle DELMOTTE GERSENDE NATHALIE (1718ièm), M/Mme DESMOULINS (4384ièm), M. DESPORTES JEAN JACQUES (2525ièm), M. DESPORTES JEAN JACQUES (1718ièm), M/Mme FAOUR BRUNO OU ELODIE (2910ièm), Mme GALDO GIOVANNA (1473ièm), Mme GALDO GIOVANNA (2525ièm), Ind. GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (2525ièm), M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (1122ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme GUTTIERES YANE (4032ièm), Mme

## Mouchotte 8-20

LASRY DANIELLE (4383ièm), M. LASRY PASCAL (2525ièm), Mme LELONG SANDRINE (2911ièm), M/Mme MAUDHUIT FRANCOIS (2910ièm), M/Mme MEADEL \* LUCIEN (3437ièm), M/Mme MENIGOT JACQUES (1718ièm), Mme MERCIER DE LACOMBE MONIQUE (2911ièm), Mlle NAYINY MALEKEH (2525ièm), M. NOBIRON PAUL MARIE (1473ièm), Ind. NORDIN (4384ièm), Ind. PARIENTE COLETTE (2910ièm), Mme PERRON MANIGEH (2525ièm), Mme POINTEAU DANIELE (1718ièm), M/Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (2560ièm), Ind. SIMON PASCAL (2910ièm), M/Mme THIBAUT \* FRANZ (2911ièm), Mme VENDEVILLE ANITA (2525ièm), M/Mme VENNING THOMAS (2910ièm), M/Mme VIGUIER PHILIPPE - JEAN (2525ièm)

### ABSTENTION :

Ind. ARCHIER PATRICE (2910ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4032ièm), S.C.I GABELOU (2525ièm), Mme HORN EDITH (2910ièm), M. MOREAU JEAN - PAUL (5050ièm), M. PEREZ PIERRE (1122ièm), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525ièm), Mlle SABIA ROBERTA (1473ièm)

Vote n°26

19:54:13 11 décembre 2014

### 9. MODALITES DE CONSULTATION DU CONSEIL SYNDICAL

L'Assemblée Générale fixe à 2.500,00€ TTC le montant des marchés et contrats à partir duquel le Conseil Syndical est consulté obligatoirement.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	537 186	529 332	6 136	1 718
Copropriétaires	413	221	217	3	1

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

*La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 25 (500 001 tantièmes)*

### CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), Mlle DELMOTTE GERSENDE NATHALIE (1718ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm)

### ABSTENTION :

Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (1718ièm)

Vote n°27

19:57:19 11 décembre 2014

### 10. MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES ET CONTRATS

L'Assemblée Générale fixe à 5.000,00 € TTC le montant à partir duquel la mise en concurrence des marchés et contrats est rendue obligatoire.

Pour les contrats reconduits par tacite reconduction, cette mise en concurrence interviendra au plus tard tous les 5 ans.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	537 186	529 858	4 418	2 910
Copropriétaires	413	221	218	2	1

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

*La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 25 (500 001 tantièmes)*

### CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm)

### ABSTENTION :

Mme SOUFFEZ MICHELE (2910ièm)

Vote n°28

20:00:36 11 décembre 2014

**11. PROROGATION DU MANDAT DE SYNDIC FONCIA LUTECE POUR UNE DUREE D'UN TRIMESTRE (du 21 septembre 2015 au 21 décembre 2015) POUR ETRE EN HARMONIE AVEC L'EXERCICE BUDGETAIRE**

## Mouchotte 8-20

L'Assemblée Générale proroge le contrat de syndic de FONCIA LUTECE, dont le siège social est 100 Bld du Montparnasse - CS 41443 75682 PARIS cedex 14, en qualité de syndic, selon les conditions du contrat signé le 17 mars 2014 (joint à la convocation, pour mémoire) et ce pour une durée d'un trimestre, à compter du 21/09/2015 jusqu'au 21/12/2015.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	537 186	527 718	2 525	6 943
Copropriétaires	413	221	217	1	3

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 25 (500 001 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (2525ièm)

### ABSTENTION :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), M. MADEC JEAN - YVES (2525ièm)

Vote n°29

20:16:29 11 décembre 2014

### 12. ADHESION AU CONTRAT D'ASSISTANCE FONCIA 24/7

Après avoir pris connaissances des explications du syndic et de l'avis du conseil syndical, l'assemblée générale des copropriétaires, après avoir délibéré, décide :

- la mise en place du service d'assistance 24/7 sur les parties communes de l'immeuble en dehors des heures ouvrables de l'agence,
- confie à FONCIA ce service d'assistance 24/7 pour un montant de (montant) 2.500,00€ TTC par an,
- prend note que la prestation d'assistance 24/7 est une option du contrat de syndic de FONCIA et sera consentie pour la durée restant à courir.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	537 186	357 924	132 869	46 393
Copropriétaires	413	221	148	53	20

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (500 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

### CONTRE :

Mme ARENILLA ALINE (2910ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (1122ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (2525ièm), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M/Mme BALGONE NAGUIB (1473ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910ièm), M/Mme BORNET (2525ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), Mme BRICIER COLETTE (1473ièm), Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4032ièm), Ste C.N.M. (2525ièm), M. CAILLOT PIERRE (2421ièm), M. CAILLOT PIERRE (1473ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069ièm), Ind. COCHOIS (2911ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), Mlle DELMOTTE GERSENDE NATHALIE (1718ièm), M. DESHOULIERES DOMINIQUE (2910ièm), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (2525ièm), M/Mme FINOT JEAN - PAUL (1473ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2910ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (2069ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (5435ièm), Ind. GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (2525ièm), M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (1122ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), M. JEANNEAU HUBERT (3542ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (1718ièm), M. MADEC JEAN - YVES (2525ièm), Ind. MANCINI \* (2911ièm), Mlle NA YINY MALEKEH (2525ièm), M. NOBIRON PAUL MARIE (1473ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Mme PERROT MANIGEH (2525ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), Ind. RAIZES (2910ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), M/Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm), M/Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (2560ièm), Ind. SIMON PASCAL (2910ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437ièm), Mme VENDEVILLE ANITA (2525ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2910ièm)

### ABSTENTION :

## Mouchotte 8-20

M/Mme ANTOINE MICHEL (2525ièm), M/Mme BESNIER PHILIPPE (2525ièm), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473ièm), Mme DUPIC HELENE (2525ièm), M. FALCHIER FERNAND (2525ièm), M/Mme GAUSSOT BERNARD (1718ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), Mme HAYE FRANCOISE (1858ièm), Mme HORN EDITH (2910ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), M/Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910ièm), M. LINAIS GERARD (1718ièm), M/Mme LINAIS GERARD (2910ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (2525ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (1473ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), M/Mme RORATO REMY (2560ièm), Mlle SABIA ROBERTA (1473ièm)

Vote n°30

20:16:42 11 décembre 2014

### 12. ADHESION AU CONTRAT D'ASSISTANCE FONCIA 24/7

Second vote conformément à l'article 25-1

Après avoir pris connaissances des explications du syndic et de l'avis du conseil syndical, l'assemblée générale des copropriétaires, après avoir délibéré, décide :

- la mise en place du service d'assistance 24/7 sur les parties communes de l'immeuble en dehors des heures ouvrables de l'agence,
- confie à FONCIA ce service d'assistance 24/7 pour un montant de 2.500,00€ TTC par an,
- prend note que la prestation d'assistance 24/7 est une option du contrat de syndic de FONCIA et sera consentie pour la durée restant à courir.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	537 186	357 924	132 869	46 393
Copropriétaires	413	221	148	53	20

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (245 397 tantièmes)**

#### CONTRE :

Mme ARENILLA ALINE (2910ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (1122ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (2525ièm), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M/Mme BALGONE NAGUIB (1473ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2525ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (2910ièm), M/Mme BORNET (2525ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), Mme BRICIER COLETTE (1473ièm), Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (2525ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4032ièm), Ste C.N.M. (2525ièm), M. CAILLOT PIERRE (2421ièm), M. CAILLOT PIERRE (1473ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069ièm), Ind. COCHOIS (2911ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), Mlle DELMOTTE GERSENDE NATHALIE (1718ièm), M. DESHOULIERES DOMINIQUE (2910ièm), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (2525ièm), M/Mme FINOT JEAN - PAUL (1473ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2910ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (2069ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (5435ièm), Ind. GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (2525ièm), M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (1122ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), M. JEANNEAU HUBERT (3542ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (1718ièm), M. MADEC JEAN - YVES (2525ièm), Ind. MANCINI \* (2911ièm), Mlle NAYINY MALEKEH (2525ièm), M. NOBIRON PAUL MARIE (1473ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M. PARIZOT XAVIER MICHEL (2069ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Mme PERROT MANIGEH (2525ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), Ind. RAZES (2910ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), M/Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2911ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (2525ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm), M/Mme SERCEAU - SERCEAU / GAILLARD NICOLAS / MARIE (2560ièm), Ind. SIMON PASCAL (2910ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (3437ièm), Mme VENDEVILLE ANITA (2525ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2910ièm)

#### ABSTENTION :

M/Mme ANTOINE MICHEL (2525ièm), M/Mme BESNIER PHILIPPE (2525ièm), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473ièm), Mme DUPIC HELENE (2525ièm), M. FALCHIER FERNAND (2525ièm), M/Mme GAUSSOT BERNARD (1718ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), Mme HAYE FRANCOISE (1858ièm), Mme HORN EDITH (2910ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), M/Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910ièm), M. LINAIS GERARD (1718ièm), M/Mme LINAIS GERARD (2910ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (2525ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (1473ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), M/Mme RORATO REMY (2560ièm), Mlle SABIA ROBERTA (1473ièm)

#### Arrivée(s):

M. GILHARD PATRICK (1718 ièm.),

222 Copropriétaires sur 413 sont présents ou représentés, soit 538 904 tantièmes sur un total de 1 000 000.

Vote n°31

20:19:16 11 décembre 2014

### 13. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01 07 2014 AU 30 06 2015



## Mouchotte 8-20

L'Assemblée Générale fixe le budget de l'exercice du 01 07 2014 au 30 06 2015 à la somme de 1.150.000,00€. Le réajustement des appels provisionnels effectués sur la base de l'ancien budget « provisoire » (d'un montant de 996.240,00€ en tant que reconduction du budget 2013/2014) sera effectué à l'occasion des appels restant à échoir.

Elle autorise le syndic à procéder aux appels provisionnels à proportion du ¼ du budget voté, le 1er jour de chaque trimestre.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	538 904	472 664	27 666	38 574
Copropriétaires	413	222	193	12	17

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (250 166 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4032ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (2069ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm)

### ABSTENTION :

M/Mme ANTOINE MICHEL (2525ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (1122ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (2525ièm), M/Mme BESNIER PHILIPPE (2525ièm), Ste C.N.M. (2525ièm), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473ièm), Mme DUPIC HELENE (2525ièm), M. FALCHIER FERNAND (2525ièm), Ind. GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (2525ièm), M/Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (1718ièm), M. LINAIS GERARD (1718ièm), M/Mme LINAIS GERARD (2910ièm), Mlle NAYINY MALEKEH (2525ièm), Mme PERROT MANIGEH (2525ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (2525ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (1473ièm)

Vote n°32

20:20:26 11 décembre 2014

### 14. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01 07 2015 AU 30 06 2016

L'Assemblée Générale fixe le budget de l'exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016 à la somme de 1.150.000,00€.

Elle autorise le syndic à procéder aux appels provisionnels à proportion du ¼ du budget voté, le 1er jour de chaque trimestre.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	538 904	463 792	27 598	47 514
Copropriétaires	413	222	191	10	21

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (245 696 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), Mme DUPIC HELENE (2525ièm), M. FALCHIER FERNAND (2525ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), M/Mme LEBRUN JEAN - MARC (2910ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (2525ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (1473ièm)

### ABSTENTION :

M/Mme ANTOINE MICHEL (2525ièm), Mme ARENILLA ALINE (2910ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (1122ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (2525ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), M/Mme BESNIER PHILIPPE (2525ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), Ste C.N.M. (2525ièm), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), M. DESHOULIERES DOMINIQUE (2910ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (2069ièm), M/Mme HANAPPE PAUL CLEMENT (3437ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (1718ièm), M. LINAIS GERARD (1718ièm), M/Mme LINAIS GERARD (2910ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm)

### 15. COMPTE RENDU DU SYNDIC SUR LES PROCEDURES EN RECOUVREMENT DE CHARGES

Le syndic fait le point des contentieux en recouvrement de charges :

- Dossiers repris par maître Anquetil, Avocat à la Cour : RUCHET ; SEBTI ; HALIE

## Mouchotte 8-20

- Actions précontentieuses en cours (mises en demeure / commandement d'huissier) : KOURTESSIS, GAUSSENS, LEROUX, LEVI, PETSOPoulos, RIBES

L'Assemblée Générale en prend acte.

**Résolution sans vote.**

Vote n°34

20:39:39 11 décembre 2014

### 16. COMPTE RENDU DU SYNDIC SUR LA PROCEDURE CONSORTS DE VERICOURT APPROBATION D UN PROTOCOLE D ACCORD METTANT UN TERME AU LITIGE. ANNULATION DE LA RESOLUTION 16-1 DU 18 12 2012 ET DES RESOLUTIONS 8, 9,10,11,12 VOTEES LE 20 11 2013 ( travaux de rénovation des ascenseurs, suivant devis Schindler)

Sans reconnaissance de responsabilité, et sans reconnaissance de la recevabilité et du bien-fondé de l'action des consorts ROYER de VERICOURT, l'assemblée générale décide :

- D'annuler purement et simplement la résolution n° 16.1 adoptée lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2012 ;

- De maintenir, malgré l'annulation de la résolution 16.1 précitée, la résolution 16.2 adoptée lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2012 pour conserver le bénéfice de l'étude réalisée en exécution de cette résolution ;

- De maintenir, malgré l'annulation de la résolution 16.1 précitée, l'ouverture d'un compte livret sur lequel a été placée une partie de la trésorerie en exécution de la résolution 16.3 adoptée lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2012 ;

- D'annuler purement et simplement les résolutions n° 8, 9, 10 et 11 adoptées lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2013 ( travaux de rénovation des ascenseurs suivant devis Schindler) - dont le procès-verbal n'a jamais été diffusé, au demeurant, suite à la carence de l'ancien syndic LGF, dont le mandat avait expiré ;

- De verser aux consorts ROYER de VERICOURT la somme de 4.000,00€ destinée à couvrir exclusivement les frais de leur action en justice et ce à titre transactionnel, forfaitaire, global et définitif ;

- D'approuver le présent projet de protocole mettant un terme définitif au litige, cet engagement étant pris sous la condition suspensive de l'absence de contestation de cette assemblée dans le délai de 2 mois de l'article 42 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 ou à tout le moins de l'absence d'une contestation susceptible de remettre en cause la validation du protocole et le sort des résolutions 16.1, 16.2 et 16.3 tel que précité. En contrepartie des engagements du syndicat des copropriétaires, les consorts ROYER de VERICOURT se désistent de l'instance et se désistent de l'action engagée devant le Tribunal de grande instance de PARIS selon exploit du 22 mars 2013.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	1 000 000	538 904	434 862	42 639	61 403
Copropriétaires	413	222	179	17	26

\* Sur la clé de Charge : 1 Charges générales

#### La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (238 751 tantièmes)

##### CONTRE :

Mme ARGAUD ELISABETH (2910ièm), S.C.I BANDE A PART \* (2910ièm), M/Mme BASTIANELLI JEROME (4384ièm), M. BATAILLE ROBERT (1473ièm), Mme BERAUD REGINE (2910ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2910ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2910ièm), Mme DUPUIS MICHELE (2525ièm), Ind. KALFON CHARLES (2910ièm), Ind. MANCINI \* (2911ièm), M/Mme MIRC BERNARD (2910ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1473ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2910ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1473ièm), Mme RENWICK ANNIE (2525ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1473ièm), Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (1122ièm)

##### ABSTENTION :

M/Mme ANTOINE MICHEL (2525ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (1122ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (2525ièm), Mme AUBRY GENEVIEVE (2560ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (2560ièm), M/Mme BESNIER PHILIPPE (2525ièm), Ste C.N.M. (2525ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (2069ièm), Mme CHAUVET BRIGITTE (1473ièm), Mme EMSSELLEM MICHELE CAMILLE (2525ièm), M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (1122ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (1718ièm), M. GREBERT JEAN (4278ièm), Mme GREBERT SHAHIN (4384ièm), Mme HUCHEZ MARIE - ROSE (1473ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (2525ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (1718ièm), M. LINAIS GERARD (1718ièm), M/Mme LINAIS GERARD (2910ièm), M. MADEC JEAN - YVES

## Mouchotte 8-20

(2525ièm), M/Mme MENIGOT JACQUES (1718ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (3437ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (2525ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (2560ièm), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2525ièm)

### 17. PRESENTATION DU RESULTAT DU NOUVEL APPEL D'OFFRES 2014 RELATIF AU PROJET DE RENOVATION DE TOUS LES ASCENSEURS. QUOTES PARTS ESTIMATIVES

Un nouvel appel d'offres a été lancé en juillet 2014 sur la base du descriptif CCTP rédigé par le BET ECOTEC (version identique à celui de 2013) ; les mêmes sociétés qu'en 2013 ont été consultées, outre la société MISTRAL. Etaient joints à la convocation :

- le tableau de synthèse globale des offres, toutes cages confondues
- le Rapport d'Analyse des Offres par ECOTEC
- le tableau détaillé des prestations et des prix, par cage d'escalier et les quotes-parts estimatives.

NB : si chaque cage doit, formellement, se prononcer par un vote séparé, ces prix s'entendent d'un marché global forfaitaire souscrit pour l'ensemble de la résidence ; ces prix seraient donc très sensiblement majorés (qu'il s'agisse tant du coût des travaux que du contrat d'entretien annuel) en cas de décisions partielles et/ou au profit de sociétés distinctes ; c'est la raison pour laquelle le Conseil Syndical, dont l'avis est favorable quant à la réalisation même de ces travaux, rend une recommandation quant au choix de la société prestataire Otis.

En réponse à une question d'un copropriétaire du bâtiment A, le syndic confirme que le chiffrage Otis solution duplex intègre tous les travaux de second œuvre nécessaires.

Cet exposé ne fait pas l'objet d'un vote **Résolution sans vote.**

Vote n°37

21:35:11 11 décembre 2014

### 18.1 TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT A

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS.

Retient l'option **remplacement complet** des ascenseurs **version Duplex** et vote un budget de 350.000 € TTC maximum pour les deux ascenseurs A.

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES ASCENSEURS A » (clé 601), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	55 631	37 185	18 446	0
Copropriétaires	126	68	45	23	0

\* Sur la clé de Charge : 601 Ascenseur A

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

**CONTRE :**

## Mouchotte 8-20

Mme ADAM FRANCOISE (813ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (644ièm), M/Mme BASTIANELLI JEROME (1609ièm), M. BOET BARNARD RAOUL (541ièm), Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (1037ièm), Ste C.N.M. (1037ièm), M/Mme CAMPAGNE DANIEL (962ièm), Mme CHARRIER - PELTIER MARIE - CHRISTINE (408ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (348ièm), Ms DEPY OU ROULLE (966ièm), M. DESPORTES JEAN JACQUES (1098ièm), M. DESPORTES JEAN JACQUES (697ièm), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (948ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (812ièm), Mme GAILLARD MICHELE (1123ièm), M. GILHARD PATRICK (523ièm), Mme HAYE FRANCOISE (463ièm), M. JEANNEAU HUBERT (582ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (348ièm), M. LINAIS GERARD (523ièm), M. MADEC JEAN - YVES (948ièm), Mme MAGADUR YVETTE (959ièm), Mme PERROT MANIGEH (1057ièm)

Vote n°38

21:36:22 11 décembre 2014

### 18.2 TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT A

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS.

Retient l'option remplacement complet des ascenseurs version simplex et vote un budget de 344.000 € TTC maximum pour les ascenseurs A.

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES

COMMUNES ASCENSEURS A » (clé 601), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	55 631	4 602	47 489	3 540
Copropriétaires	126	68	5	58	5

\* Sur la clé de Charge : 601 Ascenseur A

**La décision est REJETÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes)**

#### **POUR :**

M/Mme CAMPAGNE DANIEL (962ièm), Mme GAILLARD MICHELE (1123ièm), Mme HUET MARIE - FRANCE (610ièm), M. MADEC JEAN - YVES (948ièm), Mme MAGADUR YVETTE (959ièm)

#### **ABSTENTION :**

Ind. GRANEL ET RAMPIN (966ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (541ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (407ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (744ièm), Mme VENDEVILLE ANITA (882ièm)

Vote n°39

21:37:32 11 décembre 2014

### 18.3 TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT A

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS.

## Mouchotte 8-20

Retient l'option complémentaire à la rénovation de base : la réfection de l'habillage des deux cabines et vote un budget de 100.000,00€ TTC maximum pour les ascenseurs A.

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES ASCENSEURS A » (clé 601), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	55 631	16 759	35 091	3 781
Copropriétaires	126	68	20	43	5

\* Sur la clé de Charge : 601 Ascenseur A

**La décision est REJETÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes)**

### **POUR :**

Mme ADAM FRANCOISE (813ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (644ièm), M/Mme BASTIANELLI JEROME (1609ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (610ièm), M. BOET BARNARD RAOUL (541ièm), Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (1037ièm), Ste C.N.M. (1037ièm), Mme CHARRIER - PELTIER MARIE - CHRISTINE (408ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (348ièm), Ms DEPY OU ROULLE (966ièm), M. DESPORTES JEAN JACQUES (1098ièm), M. DESPORTES JEAN JACQUES (697ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (812ièm), M. GILHARD PATRICK (523ièm), M. GREBERT JEAN (1754ièm), Mme GREBERT SHAHIN (1569ièm), Mme HAYE FRANCOISE (463ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (348ièm), M. LINAIS GERARD (523ièm), Mme MAGADUR YVETTE (959ièm)

### **ABSTENTION :**

Mme GAILLARD MICHELE (1123ièm), Ind. GRANEL ET RAMPIN (966ièm), Mme LEBRANCHU MARTINE (541ièm), M/Mme RIBES RAYMOND (407ièm), M/Mme ROGULSKI JERZY (744ièm)

Vote n°40

21:39:27 11 décembre 2014

## **18.1 TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT A**

**Second vote** conformément à l'article 25-1

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS.

Retient l'option **remplacement complet** des ascenseurs **version Duplex** et vote un budget de 350.000 € TTC maximum pour les ascenseurs A.

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES ASCENSEURS A » (clé 601), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

## Mouchotte 8-20

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	55 631	34 200	20 469	962
Copropriétaires	126	68	43	24	1

\* Sur la clé de Charge : 601 Ascenseur A

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (27 335 tantièmes)**

### **CONTRE :**

Mme ADAM FRANCOISE (813ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (644ièm), M/Mme BASTIANELLI JEROME (1609ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (610ièm), M. BOET BARNARD RAOUL (541ièm), Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (1037ièm), Ste C.N.M. (1037ièm), Mme CHARRIER - PELTIER MARIE - CHRISTINE (408ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (348ièm), Ms DEPY OU ROULLE (966ièm), M. DESPORTES JEAN JACQUES (1098ièm), M. DESPORTES JEAN JACQUES (697ièm), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (948ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (812ièm), Mme GAILLARD MICHELE (1123ièm), M. GILHARD PATRICK (523ièm), M. GREBERT JEAN (1754ièm), Mme GREBERT SHAHIN (1569ièm), Mme HAYE FRANCOISE (463ièm), M. JEANNEAU HUBERT (582ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (348ièm), M. LINAIS GERARD (523ièm), Mme MAGADUR YVETTE (959ièm), Mme PERROT MANIGEH (1057ièm)

### **ABSTENTION :**

M/Mme CAMPAGNE DANIEL (962ièm)

### **Récapitulatif :**

**La solution remplacement complet option service Duplex est retenue pour les ascenseurs du bâtiment A, solution ayant recueilli la plus grande majorité.**

### **Arrivée(s):**

M/Mlle MERCIER OU MATHIEU (2525 ièm),

223 Copropriétaires sur 413 sont présents ou représentés, soit 541 429 tantièmes sur un total de 1 000 000.

Vote n°42

21:49:26 11 décembre 2014

### **19. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT B**

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS

Ainsi que de la réfection de l'habillage des deux cabines et vote un budget global maximum de 78.500 € TTC

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES ASCENSEURS B » (clé 602), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

## Mouchotte 8-20

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	56 846	51 174	5 672	0
Copropriétaires	49	28	24	4	0

\* Sur la clé de Charge : 602 Ascenseur B

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 25 (50 001 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme BRICIER COLETTE (1255ièm), Ind. GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (1142ièm), M. JEANNEAU HUBERT (2133ièm), Mlle NAYINY MALEKEH (1142ièm)

Vote n°44

21:50:14 11 décembre 2014

## 21. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT D

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS

Ainsi que de la réfection de l'habillage des deux cabines et vote un budget global maximum de 78.500 € TTC

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES

COMMUNES ASCENSEURS D » ( clé 604), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	58 868	53 086	5 782	0
Copropriétaires	51	29	26	3	0

\* Sur la clé de Charge : 604 Ascenseur D

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 25 (50 001 tantièmes)**

### CONTRE :

M/Mme FAOUR BRUNO OU ELODIE (1559ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (1364ièm), M/Mme VENNING THOMAS (2859ièm)

Vote n°45

21:50:40 11 décembre 2014

## Mouchotte 8-20

### 22. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT E

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS

Ainsi que de la réfection de l'habillage des deux cabines et vote un budget global maximum de 78.500 € TTC

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndicat à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES ASCENSEURS E » (clé 605), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	47 486	46 577	0	909
Copropriétaires	53	25	24	0	1

\* Sur la clé de Charge : 605 Ascenseur E

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

#### ABSTENTION :

Mme AUBIN CHRISTIANE (909ième)

Vote n°46

21:51:08 11 décembre 2014

### 22. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT E

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS

Ainsi que de la réfection de l'habillage des deux cabines et vote un budget global maximum de 78.500 € TTC

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndicat à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES ASCENSEURS E » (clé 605), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.



## Mouchotte 8-20

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	47 486	46 577	0	909
Copropriétaires	53	25	24	0	1

\* Sur la clé de Charge : 605 Ascenseur E

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (23 289 tantièmes)**

### **ABSTENTION :**

Mme AUBIN CHRISTIANE (909ièm)

Vote n°47

21:52:04 11 décembre 2014

### **23. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT F**

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS

Ainsi que de la réfection de l'habillage des deux cabines et vote un budget global maximum de 78.500 € TTC

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES ASCENSEURS F » (clé 606), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	64 647	47 874	16 773	0
Copropriétaires	53	32	24	8	0

\* Sur la clé de Charge : 606 Ascenseur F

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

### **CONTRE :**

M/Mme BALGONE NAGUIB (2066ièm), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2319ièm), M/Mme BORNET (1364ièm), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2599ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (2256ièm), M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (1440ièm), Ind. RAIZES (2755ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (1974ièm)

### 23. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT F

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS

Ainsi que de la réfection de l'habillage des deux cabines et vote un budget global maximum de 78.500 € TTC

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES ASCENSEURS F » (clé 606), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	64 647	47 874	16 773	0
Copropriétaires	53	32	24	8	0

\* Sur la clé de Charge : 606 Ascenseur F

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (32 324 tantièmes)**

#### CONTRE :

M/Mme BALGONE NAGUIB (2066ièm), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2319ièm), M/Mme BORNET (1364ièm), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2599ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (2256ièm), M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (1440ièm), Ind. RAIZES (2755ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (1974ièm)

### 24. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT G

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS

Ainsi que de la réfection de l'habillage des deux cabines et vote un budget global maximum de 78.500 € TTC

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES ASCENSEURS G » ( clé 607), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

## Mouchotte 8-20

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	61 003	55 120	5 883	0
Copropriétaires	53	31	27	4	0

\* Sur la clé de Charge : 607 Ascenseur G

*La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 25 (50 001 tantièmes)*

### **CONTRE :**

Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (1042ièm), M. CAILLOT PIERRE (782ièm), M. CAILLOT PIERRE (1172ièm), Ind. COCHOIS (2887ièm)

Vote n°51

21:57:06 11 décembre 2014

### **20. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT C**

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS

Ainsi que de la réfection de l'habillage des deux cabines et vote un budget global maximum de 78.500 € TTC

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES ASCENSEURS C » (clé 603), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	34 184	34 184	0	0
Copropriétaires	36	13	13	0	0

\* Sur la clé de Charge : 603 Ascenseur C

*La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.*

Vote n°52

21:57:18 11 décembre 2014

### **20. TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS BATIMENT C**

## Mouchotte 8-20

### Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée générale décide des travaux de rénovation des deux ascenseurs et de mise en place des dispositifs réglementaires de sécurité (tels que déterminés dans le rapport du bureau d'étude spécialisé ECOTEC) suivant devis de la société OTIS

Ainsi que de la réfection de l'habillage des deux cabines et vote un budget global maximum de 78.500 € TTC

De façon que le syndicat soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis, l'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES ASCENSEURS C » (clé 603), aux appels de provisions exigibles aux dates suivantes :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

L'assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais simplement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

Etant rappelé que le fonds travaux existant d'un montant de 10.000,00€ par ascenseur sera affecté au financement de ces travaux

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	34 184	34 184	0	0
Copropriétaires	36	13	13	0	0

\* Sur la clé de Charge : 603 Ascenseur C

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (17 093 tantièmes)**

Vote n°54

22:02:08 11 décembre 2014

### 25.A MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC

L'Assemblée Générale, décide de confier à ECOTEC ( bureau d'étude technique) la direction et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des ascenseurs de la cage d'escalier A.

Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 5% HT du montant HT des travaux HT et seront financés comme suit en clé « CHARGES ASCENSEURS A » :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	55 631	42 602	5 692	4 967
Copropriétaires	126	68	53	7	5

Ne prend pas part au vote : 2 370 tantièmes (3 Copropriétaires)

\* Sur la clé de Charge : 601 Ascenseur A

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

## Mouchotte 8-20

### CONTRE :

Mme AUBIN CHRISTIANE (644ièm), Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (1037ièm), Ste C.N.M. (1037ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (812ièm), M. JEANNEAU HUBERT (582ièm), M. LINAIS GERARD (523ièm), Mme PERROT MANIGEH (1057ièm)

### ABSTENTION :

M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (348ièm), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (948ièm), M. GREBERT JEAN (1754ièm), Mme GREBERT SHAHIN (1569ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (348ièm)

### Ne prend pas part au vote:

Mme AUBRY GENEVIEVE (948ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (610ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (812ièm)

Vote n°55

22:02:16 11 décembre 2014

### 25.A MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée Générale, décide de confier à ECOTEC (bureau d'étude technique) la direction et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des ascenseurs de la cage d'escalier A.

Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 5% HT du montant HT des travaux HT et seront financés comme suit en clé « CHARGES ASCENSEURS A » :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	55 631	42 602	5 692	4 967
Copropriétaires	126	68	53	7	5

Ne prend pas part au vote : 2 370 tantièmes (3 Copropriétaires)

\* Sur la clé de Charge : 601 Ascenseur A

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (24 148 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme AUBIN CHRISTIANE (644ièm), Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (1037ièm), Ste C.N.M. (1037ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (812ièm), M. JEANNEAU HUBERT (582ièm), M. LINAIS GERARD (523ièm), Mme PERROT MANIGEH (1057ièm)

### ABSTENTION :

M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (348ièm), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (948ièm), M. GREBERT JEAN (1754ièm), Mme GREBERT SHAHIN (1569ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (348ièm)

### Ne prend pas part au vote:

Mme AUBRY GENEVIEVE (948ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (610ièm), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (812ièm)

Vote n°56

22:02:23 11 décembre 2014

### 25.B MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC

L'Assemblée Générale, décide de confier à ECOTEC (bureau d'étude technique) la direction et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des ascenseurs de la cage d'escalier B.

Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 5% HT du montant HT des travaux HT et seront financés comme suit en clé « CHARGES ASCENSEURS B » :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

## Mouchotte 8-20

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	56 846	42 457	12 759	1 630
Copropriétaires	49	28	21	6	1

\* Sur la clé de Charge : 602 Ascenseur B

*La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.*

### CONTRE :

M/Mme BESNIER PHILIPPE (2488ièm), Mme BRICIER COLETTE (1255ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4599ièm), Ind. GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (1142ièm), M. JEANNEAU HUBERT (2133ièm), Mlle NAYINY MALEKEH (1142ièm)

### ABSTENTION :

M. FALCHIER FERNAND (1630ièm)

Vote n°57

22:02:31 11 décembre 2014

### 25.B MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée Générale, décide de confier à ECOTEC (bureau d'étude technique) la direction et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des ascenseurs de la cage d'escalier B.

Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 5% HT du montant HT des travaux HT et seront financés comme suit en clé « CHARGES ASCENSEURS B » :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	56 846	42 457	12 759	1 630
Copropriétaires	49	28	21	6	1

\* Sur la clé de Charge : 602 Ascenseur B

*La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (27 609 tantièmes)*

### CONTRE :

M/Mme BESNIER PHILIPPE (2488ièm), Mme BRICIER COLETTE (1255ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4599ièm), Ind. GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (1142ièm), M. JEANNEAU HUBERT (2133ièm), Mlle NAYINY MALEKEH (1142ièm)

### ABSTENTION :

M. FALCHIER FERNAND (1630ièm)

Vote n°58

22:02:40 11 décembre 2014

### 25.C MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC

L'Assemblée Générale, décide de confier à ECOTEC ( bureau d'étude technique) la direction et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des ascenseurs de la cage d'escalier C.

Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 5% HT du montant HT des travaux HT et seront financés comme suit en clé « CHARGES ASCENSEURS C » :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	34 184	32 988	1 196	0
Copropriétaires	36	13	12	1	0

\* Sur la clé de Charge : 603 Ascenseur C

La décision est **REJETÉE**, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes)

**POUR :**

M/Mlle ARNAUD / PIERRE FRANCK / SUZANNE (1345ièm), M/Mme BEAUCHATAUD \* HENRI (2462ièm), Mme BERAUD REGINE (3300ièm), Ind. CHAMBON JEAN-LOUIS (2690ièm), Ind. CHARRIER (3632ièm), Mme CHIEZE NICOLE ANNIE (3726ièm), Ind. COMBRIS - MARCON PIERRE (1574ièm), M/Mme HANAPPE PAUL CLEMENT (3363ièm), M/Mme MEADEL \* LUCIEN (3498ièm), Ind. PETROUSSENKO JACQUES (1789ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (2919ièm), M. TOURTEAU JEAN - BERNARD (2690ièm)

Vote n°59

22:03:00 11 décembre 2014

**25.D MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC**

L'Assemblée Générale, décide de confier à ECOTEC (bureau d'étude technique) la direction et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des ascenseurs de la cage d'escalier D.

Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 5% HT du montant HT des travaux HT et seront financés comme suit en clé « CHARGES ASCENSEURS D » :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	58 868	53 086	5 782	0
Copropriétaires	51	29	26	3	0

\* Sur la clé de Charge : 604 Ascenseur D

La décision est **ADOPTÉE** à la majorité requise de l'article 25 (50 001 tantièmes)

**CONTRE :**

M/Mme FAOUR BRUNO OU ELODIE (1559ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (1364ièm), M/Mme VENNING THOMAS (2859ièm)

Vote n°60

22:03:14 11 décembre 2014

**25.E MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC**

L'Assemblée Générale, décide de confier à ECOTEC ( bureau d'étude technique) la direction et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des ascenseurs de la cage d'escalier E.

Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 5% HT du montant HT des travaux HT et seront financés comme suit en clé « CHARGES ASCENSEURS E » :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

## Mouchotte 8-20

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	47 486	41 469	909	5 108
Copropriétaires	53	25	21	1	3

\* Sur la clé de Charge : 605 Ascenseur E

*La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.*

#### CONTRE :

Mme AUBIN CHRISTIANE (909ièm)

#### ABSTENTION :

Mme DUPIC HELENE (1819ièm), M/Mme LEBRUN JEAN - MARC (2079ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (1210ièm)

Vote n°60

22:03:14 11 décembre 2014

### 25.E MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC

L'Assemblée Générale, décide de confier à ECOTEC (bureau d'étude technique) la direction et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des ascenseurs de la cage d'escalier E.

Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 5% HT du montant HT des travaux HT et seront financés comme suit en clé « CHARGES ASCENSEURS E » :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	47 486	41 469	909	5 108
Copropriétaires	53	25	21	1	3

\* Sur la clé de Charge : 605 Ascenseur E

*La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (21 190 tantièmes)*

#### CONTRE :

Mme AUBIN CHRISTIANE (909ièm)

#### ABSTENTION :

Mme DUPIC HELENE (1819ièm), M/Mme LEBRUN JEAN - MARC (2079ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (1210ièm)

Vote n°61

22:03:24 11 décembre 2014

### 25.F MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC

L'Assemblée Générale, décide de confier à ECOTEC (bureau d'étude technique) la direction et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des ascenseurs de la cage d'escalier F.

Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 5% HT du montant HT des travaux HT et seront financés comme suit en clé « CHARGES ASCENSEURS F » :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.



## Mouchotte 8-20

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	64 647	41 461	18 888	4 298
Copropriétaires	53	32	20	9	3

\* Sur la clé de Charge : 606 Ascenseur F

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

#### CONTRE :

M/Mme ANTOINE MICHEL (1819ièm), M/Mme BALGONE NAGUIB (2066ièm), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2319ièm), M/Mme BORNET (1364ièm), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2599ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (2256ièm), M/Mme LINAIS GERARD (1736ièm), Ind. RAIZES (2755ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (1974ièm)

#### ABSTENTION :

M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (1440ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (1949ièm), Mme RIVIERE MARIE - CHRISTINE (909ièm)

Vote n°62

22:03:33 11 décembre 2014

### 25.F MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée Générale, décide de confier à ECOTEC (bureau d'étude technique) la direction et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des ascenseurs de la cage d'escalier F.

Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 5% HT du montant HT des travaux HT et seront financés comme suit en clé « CHARGES ASCENSEURS F » :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	64 647	41 461	18 888	4 298
Copropriétaires	53	32	20	9	3

\* Sur la clé de Charge : 606 Ascenseur F

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (30 175 tantièmes)**

#### CONTRE :

M/Mme ANTOINE MICHEL (1819ièm), M/Mme BALGONE NAGUIB (2066ièm), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2319ièm), M/Mme BORNET (1364ièm), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2599ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (2256ièm), M/Mme LINAIS GERARD (1736ièm), Ind. RAIZES (2755ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (1974ièm)

#### ABSTENTION :

M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (1440ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (1949ièm), Mme RIVIERE MARIE - CHRISTINE (909ièm)

Vote n°63

22:03:42 11 décembre 2014

### 25.G MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC

L'Assemblée Générale, décide de confier à ECOTEC (bureau d'étude technique) la direction et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des ascenseurs de la cage d'escalier G

Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 5% HT du montant HT des travaux HT et seront financés comme suit en clé « CHARGES ASCENSEURS G » :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%

## Mouchotte 8-20

- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	61 003	46 748	5 883	8 372
Copropriétaires	53	31	23	4	4

\* Sur la clé de Charge : 607 Ascenseur G

*La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.*

### CONTRE :

Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (1042ièm), M. CAILLOT PIERRE (782ièm), M. CAILLOT PIERRE (1172ièm), Ind. COCHOIS (2887ièm)

### ABSTENTION :

Mme FRELIN MICHELE ETIENNETTE (912ièm), Ind. MANCINI \* (2877ièm), Ind. MOUZON CELINE OU JULIA (2762ièm), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1821ièm)

Vote n°64

22:03:54 11 décembre 2014

### 25.G MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DIRECTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS, SUIVANT PROPOSITION ECOTEC

Second vote conformément à l'article 25-1

L'Assemblée Générale, décide de confier à ECOTEC (bureau d'étude technique) la direction et la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des ascenseurs de la cage d'escalier G

Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 5% HT du montant HT des travaux HT et seront financés comme suit en clé « CHARGES ASCENSEURS G » :

- Le 1er mars 2015 pour 25%
- Le 1er Juin 2015 pour 25%
- Le 1er Septembre 2015 pour 25%
- Le 1er décembre 2015 pour le solde.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	61 003	46 748	5 883	8 372
Copropriétaires	53	31	23	4	4

\* Sur la clé de Charge : 607 Ascenseur G

*La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (26 316 tantièmes)*

### CONTRE :

Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (1042ièm), M. CAILLOT PIERRE (782ièm), M. CAILLOT PIERRE (1172ièm), Ind. COCHOIS (2887ièm)

### ABSTENTION :

Mme FRELIN MICHELE ETIENNETTE (912ièm), Ind. MANCINI \* (2877ièm), Ind. MOUZON CELINE OU JULIA (2762ièm), Mme PADOL - SIMON VIVIANE ANAISE (1821ièm)

### Départ(s):

Mme AUBRY GENEVIEVE (2560 ièm.), Mlle DELMOTTE GERSENDE NATHALIE (1718 ièm.), Mme JAN CLAUDE ROLANDE (1858 ièm.),

220 Copropriétaires sur 413 sont présents ou représentés, soit 535 293 tantièmes sur un total de 1 000 000.

Vote n°66

22:06:50 11 décembre 2014

## Mouchotte 8-20

### 26.A HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS

Dans le cadre des travaux de rénovation des ascenseurs A, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	52 982	41 801	4 209	6 972
Copropriétaires	126	65	51	5	9

\* Sur la clé de Charge : 601 Ascenseur A

*La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.*

#### CONTRE :

Mme AUBIN CHRISTIANE (644ièm), Ste C.N.M. (1037ièm), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (948ièm), M. LINAIS GERARD (523ièm), Mme PERROT MANIGEH (1057ièm)

#### ABSTENTION :

M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (610ièm), M. BOET BARNARD RAOUL (541ièm), Mme CHARRIER - PELTIER MARIE - CHRISTINE (408ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (348ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (812ièm), M. GREBERT JEAN (1754ièm), Mme GREBERT SHAHIN (1569ièm), M. JEANNEAU HUBERT (582ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (348ièm)

Vote n°67

22:06:58 11 décembre 2014

### 26.A HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS

#### Second vote conformément à l'article 25-1

Dans le cadre des travaux de rénovation des ascenseurs A, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	52 982	41 801	4 209	6 972
Copropriétaires	126	65	51	5	9

\* Sur la clé de Charge : 601 Ascenseur A

*La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (23 006 tantièmes)*

#### CONTRE :

Mme AUBIN CHRISTIANE (644ièm), Ste C.N.M. (1037ièm), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (948ièm), M. LINAIS GERARD (523ièm), Mme PERROT MANIGEH (1057ièm)

#### ABSTENTION :

M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (610ièm), M. BOET BARNARD RAOUL (541ièm), Mme CHARRIER - PELTIER MARIE - CHRISTINE (408ièm), M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (348ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (812ièm), M. GREBERT JEAN (1754ièm), Mme GREBERT SHAHIN (1569ièm), M. JEANNEAU HUBERT (582ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (348ièm)

Vote n°68

22:07:05 11 décembre 2014

### 26.B HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS

Dans le cadre des travaux de rénovation des ascenseurs B, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	56 846	45 342	9 371	2 133
Copropriétaires	49	28	23	4	1

## Mouchotte 8-20

\* Sur la clé de Charge : 602 Ascenseur B

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

**CONTRE :**

M/Mme BESNIER PHILIPPE (2488ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4599ièm), Ind. GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (1142ièm), Mlle NAYINY MALEKEH (1142ièm)

**ABSTENTION :**

M. JEANNEAU HUBERT (2133ièm)

Vote n°69

22:07:14 11 décembre 2014

### 26.B HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS

**Second vote** conformément à l'article 25-1

Dans le cadre des travaux de rénovation des ascenseurs B, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable.

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	56 846	45 342	9 371	2 133
Copropriétaires	49	28	23	4	1

\* Sur la clé de Charge : 602 Ascenseur B

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (27 357 tantièmes)**

**CONTRE :**

M/Mme BESNIER PHILIPPE (2488ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (4599ièm), Ind. GAVAUDAN BERTRAND - MATHIEU (1142ièm), Mlle NAYINY MALEKEH (1142ièm)

**ABSTENTION :**

M. JEANNEAU HUBERT (2133ièm)

Vote n°71

22:07:38 11 décembre 2014

### 26.D HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS

Dans le cadre des travaux de rénovation des ascenseurs D, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable.

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	58 868	57 504	0	1 364
Copropriétaires	51	29	28	0	1

\* Sur la clé de Charge : 604 Ascenseur D

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 25 (50 001 tantièmes)**

**ABSTENTION :**

Ind. FROIDEVAUX DENIS (1364ièm)

Vote n°72

22:07:50 11 décembre 2014

### 26.E HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS

Dans le cadre des travaux de rénovation des ascenseurs E, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable.

## Mouchotte 8-20

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	47 486	46 577	909	0
Copropriétaires	53	25	24	1	0

\* Sur la clé de Charge : 605 Ascenseur E

*La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.*

### CONTRE :

Mme AUBIN CHRISTIANE (909ièm)

Vote n°73

22:07:59 11 décembre 2014

### 26.E HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS

Second vote conformément à l'article 25-1

Dans le cadre des travaux de rénovation des ascenseurs E, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	47 486	46 577	909	0
Copropriétaires	53	25	24	1	0

\* Sur la clé de Charge : 605 Ascenseur E

*La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (23 744 tantièmes)*

### CONTRE :

Mme AUBIN CHRISTIANE (909ièm)

Vote n°74

22:08:07 11 décembre 2014

### 26.F HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS

Dans le cadre des travaux de rénovation des ascenseurs F, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	64 647	44 319	3 555	16 773
Copropriétaires	53	32	22	2	8

\* Sur la clé de Charge : 606 Ascenseur F

*La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.*

### CONTRE :

M/Mme ANTOINE MICHEL (1819ièm), M/Mme LINAIS GERARD (1736ièm)

### ABSTENTION :

M/Mme BALGONÉ NAGUIB (2066ièm), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2319ièm), M/Mme BORNET (1364ièm), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2599ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (2256ièm), M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (1440ièm), Ind. RAIZES (2755ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (1974ièm)

Vote n°75

22:08:15 11 décembre 2014

### 26.F HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS

## Mouchotte 8-20

### Second vote conformément à l'article 25-1

Dans le cadre des travaux de rénovation des ascenseurs F, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	64 647	44 319	3 555	16 773
Copropriétaires	53	32	22	2	8

\* Sur la clé de Charge : 606 Ascenseur F

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (23 938 tantièmes)**

#### CONTRE :

M/Mme ANTOINE MICHEL (1819ièm), M/Mme LINAIS GERARD (1736ièm)

#### ABSTENTION :

M/Mme BALGONE NAGUIB (2066ièm), M/Mme BEILVAIRE OU FASSINA HUBERT OU ELISABETH (2319ièm), M/Mme BORNET (1364ièm), Mme DESHOULIERES BRIGITTE (2599ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (2256ièm), M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (1440ièm), Ind. RAIZES (2755ièm), Mlle RODRIGUES DA SILVA ANNE - SOPHIE (1974ièm)

Vote n°76

22:08:24 11 décembre 2014

### 26.G HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS

Dans le cadre des travaux de rénovation des ascenseurs G, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	61 003	55 120	0	5 883
Copropriétaires	53	31	27	0	4

\* Sur la clé de Charge : 607 Ascenseur G

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 25 (50 001 tantièmes)**

#### ABSTENTION :

Mme BLANCHON - CAILLOT BERNADETTE (1042ièm), M. CAILLOT PIERRE (782ièm), M. CAILLOT PIERRE (1172ièm), Ind. COCHOIS (2887ièm)

Vote n°77

22:10:36 11 décembre 2014

### 26.C HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS

Dans le cadre des travaux de rénovation des ascenseurs C, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable.

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	34 184	34 184	0	0
Copropriétaires	36	13	13	0	0

\* Sur la clé de Charge : 603 Ascenseur C

**La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (50 001 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible.**

Vote n°78

22:10:50 11 décembre 2014

**26.C HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ASCENSEURS**

**Second vote** conformément à l'article 25-1

Dans le cadre des travaux de rénovation des ascenseurs C, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable.

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	34 184	34 184	0	0
Copropriétaires	36	13	13	0	0

\* Sur la clé de Charge : 603 Ascenseur C

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (17 093 tantièmes)**

**27. PRESENTATION DE L APPEL D OFFRES RELATIF A LA RENOVATION DES ECLAIRAGES DES HALLS ET PALIERS. QUOTES PARTS ESTIMATIVES.**

Le président de séance rappelle le but de ce projet : profiter de la nouvelle technologie des led (dont les prix tendent à être plus raisonnables), permettant ainsi un gain tant en durée de vie des appareillages qu'en terme de consommation EDF – phénomène renforcé en couplant le dispositif à des détecteurs de présence qui commanderaient les circuits minuterie.

Le Président du Conseil Syndical explicite en séance le potentiel d'économies qui en résulterait (gain estimatif d'1/3 de kW consommés en moins en terme de puissance )

L'appel d'offres a donné lieu à la consultation de cinq entreprises , trois devis étant joints à la convocation

Devis SEBI : bâtiment A 34.536,00€, bâtiments B à G : 13.130,00€ x 6 total TTC 113.316,00€

Devis FCLEC : bâtiment A 75.014,00€, bâtiments B à G : 27.592,00€ x 6 total TTC 240.565,00€

Devis C et F = bâtiment A 41.032,00€, bâtiments B à G : 13.261,00€ x 6 total TTC 120.600,00€

Après concertation, le Conseil syndical a rendu un avis favorable pour ces travaux, tout en proposant de réduire le coût de la rénovation envisagée, en la limitant au remplacement des tubes fluo ( en conservant les rampes existantes : abandon des rubans leds ) et spots existants par des modèles Led, couplé à la mise en place de détecteurs de présence et veilleuses 3W sur les paliers.

**Cette question ne fait pas l'objet d'un vote.**

Vote n°80

22:44:04 11 décembre 2014

**28. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALL ET DES PALIERS BÂTIMENT A**

L'Assemblée Générale décide de l'exécution de la rénovation des éclairages du hall et des paliers bâtiment A, selon le descriptif suivant : **Remplacement de 3 tubes fluo ( avec conservation des rampes existantes) et de 3 spots par des modèles led sur chaque palier, outre les éclairage du hall RDC**, pour un montant maximum de 6.000 € TTC

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise SEBI, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES communes ESCALIER A », à l'appel de provision exigible comme suit :

Le 1er Janvier 2015 pour 100%.

L'Assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

**Résultats du vote :**

## Mouchotte 8-20

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	52 631	43 227	9 404	0
Copropriétaires	126	65	53	12	0

\* Sur la clé de Charge : 301 Escalier A

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (26 316 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme ADAM FRANCOISE(924 ièm),Mme AUBIN CHRISTIANE(410 ièm),M. BERGERET PIERRE(680 ièm),Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE(924 ièm),Ste C.N.M.(924 ièm),M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES(757 ièm),M. DESPORTES JEAN JACQUES(924 ièm),M. DESPORTES JEAN JACQUES(628 ièm),Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE(924 ièm),M/Mme FREGE ALEXIS(757 ièm),Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC(628 ièm),M. MADEC JEAN - YVES(924 ièm),

Vote n°81

22:44:04 11 décembre 2014

### 29. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALL ET DES PALIERS BÂTIMENT B

L'Assemblée Générale décide de l'exécution de la rénovation des éclairages du hall et des paliers bâtiment B, selon le descriptif suivant : Remplacement des 4 tubes fluos par modèle led sur les 17 paliers ainsi que dans le hall RDC, pose d'un détecteur de présence et pose d'une veilleuse led 3W sur les 17 paliers.

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise SEBI, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, pour un montant maximum de 9.700€ TTC

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES communes ESCALIER B », à l'appel de provision exigible comme suit :

Le 1er Janvier 2015 pour 100%.

L'Assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	57 218	43 158	14 060	0
Copropriétaires	49	28	22	6	0

\* Sur la clé de Charge : 302 Escalier B

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (28 610 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme BRICIER COLETTE (1327ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (3633ièm), Ind. ROBIC - CROS SIMONE (2275ièm), M/Mme ROYER DE VERICOURT PATRICE BERNARD (2275ièm), Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2275ièm), M. VENENCIE JEAN - LOUIS (2275ièm)

Vote n°82

22:44:20 11 décembre 2014

### 30. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALL ET DES PALIERS BÂTIMENT C

L'Assemblée Générale décide de l'exécution de la rénovation des éclairages du hall et des paliers bâtiment C, selon le descriptif suivant : Remplacement des 4 tubes fluos par modèle led sur les 17 paliers ainsi que dans le hall RDC, pose d'un détecteur de présence et pose d'une veilleuse led 3W sur les 17 paliers.

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise SEBI, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, pour un montant maximum de 9.700€ TTC

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES communes ESCALIER C », à l'appel de provision exigible comme suit :



## Mouchotte 8-20

Le 1er Janvier 2015 pour 100%.

L'Assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	35 564	30 390	5 174	0
Copropriétaires	36	13	11	2	0

\* Sur la clé de Charge : 303 Escalier C

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (17 783 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme BERAUD REGINE (2372ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (2802ièm)

Vote n°83

22:44:30 11 décembre 2014

### 31. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALLS ET DES PALIERS BÂTIMENT D

L'Assemblée Générale décide de l'exécution de la rénovation des éclairages du hall et des paliers bâtiment D, selon le descriptif suivant : Remplacement des 4 tubes fluos par modèle led sur les 17 paliers ainsi que dans le hall RDC, pose d'un détecteur de présence et pose d'une veilleuse led 3W sur les 17 paliers.

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise SEBI, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disant et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, pour un montant maximum de 9.700 € TTC

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES communes ESCALIER D », à l'appel de provision exigible comme suit :

Le 1er Janvier 2015 pour 100%.

L'Assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	59 267	25 329	33 938	0
Copropriétaires	51	29	14	15	0

\* Sur la clé de Charge : 304 Escalier D

**La décision est REJETÉE, la majorité requise de l'article 24 n'est pas atteinte (29 634 tantièmes)**

### POUR :

M/Mme AUGER CLAUDE (1194ièm), M/Mme CLAIS JEAN-CHRISTOPHE (1194ièm), Mlle COHEN MURIELLE (2047ièm), Mme COISNE BEATRICE MARGUERITE (1194ièm), M. DELEAU PIERRE - HENRI (2359ièm), Ind. FROIDEVAUX DENIS (2047ièm), Mme GUEGUEN MARYVONNE (1194ièm), Mme LAUFER GUSTI (2359ièm), Mme LOCATELLI ELIANE (2047ièm), M/Mme PARADIS JEAN (2359ièm), Mme PERRUS CLAUDETTE LUCIE (2047ièm), Mme SAADA ALYA (2047ièm), Mlle SABIA ROBERTA (1194ièm), M. TREBOUL OLIVIER (2047ièm)

Vote n°84

22:44:55 11 décembre 2014

### 32. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALL ET DES PALIERS BÂTIMENT E

## Mouchotte 8-20

L'Assemblée Générale décide de l'exécution de la rénovation des éclairages du hall et des paliers bâtiment E, selon le descriptif suivant : Remplacement des 4 tubes fluos par modèle led sur les 17 paliers ainsi que dans le hall RDC, pose d'un détecteur de présence et pose d'une veilleuse led 3W sur les 17 paliers.

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise SEB1, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, pour un montant maximum de 9.700€ TTC

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES communes ESCALIER E », à l'appel de provision exigible comme suit :

Le 1er Janvier 2015 pour 100%.

L'Assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	46 874	38 062	8 812	0
Copropriétaires	53	25	21	4	0

\* Sur la clé de Charge : 305 Escalier E

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (23 438 tantièmes)**

### **CONTRE :**

Mme ALUPI ANTONINA (2047ièm), Ind. ARCHIER PATRICE (2359ièm), Mme AUBIN CHRISTIANE (2047ièm), M/Mme MEYRONEINC SAMUEL (2359ièm)

Vote n°85

22:45:05 11 décembre 2014

### **33. REALISATION DESTRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALL ET DES PALIERS BÂTIMENT F**

L'Assemblée Générale décide de l'exécution de la rénovation des éclairages du hall et des paliers bâtiment F, selon le descriptif suivant : Remplacement des 4 tubes fluos par modèle led sur les 17 paliers ainsi que dans le hall RDC, pose d'un détecteur de présence et pose d'une veilleuse led 3W sur les 17 paliers.

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise SEBI, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, pour un montant maximum de 9.700 € TTC

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES communes ESCALIER F », à l'appel de provision exigible comme suit :

Le 1er Janvier 2015 pour 100%.

L'Assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	62 222	46 277	15 036	909
Copropriétaires	53	32	24	7	1

\* Sur la clé de Charge : 306 Escalier F

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (30 657 tantièmes)**

**CONTRE :**

M/Mme D AMMASSA DANIEL (2047ièm), M/Mme FORTIN PATRICK (2359ièm), Mme HORN EDITH (2359ièm), Mme HUCHEZ MARIE - ROSE (1194ièm), M/Mme LAGADEC FABIEN (2359ièm), M. VANDERPOOTEN ETIENNE (2359ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2359ièm)

**ABSTENTION :**

M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (909ièm)

Vote n°86

22:45:15 11 décembre 2014

**34. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALL ET DES PALIERS BÂTIMENT G**

L'Assemblée Générale décide de l'exécution de la rénovation des éclairages du hall et des paliers bâtiment G, selon le descriptif suivant : Remplacement des 4 tubes fluos par modèle led sur les 17 paliers ainsi que dans le hall RDC, pose d'un détecteur de présence et pose d'une veilleuse led 3W sur les 17 paliers.

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise SEBI, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, pour un montant maximum de 9.700 € TTC

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES communes ESCALIER G », à l'appel de provision exigible comme suit :

Le 1er Janvier 2015 pour 100%.

L'Assemblée prend acte que le plan de financement tel qu'il vient d'être adopté, ne permet pas de placement de fonds au profit du syndicat des copropriétaires, mais seulement le paiement des situations de travaux au fur et à mesure de leur échéance.

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	62 328	48 432	11 528	2 368
Copropriétaires	53	31	25	5	1

\* Sur la clé de Charge : 307 Escalier G

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (29 981 tantièmes)**

**CONTRE :**

Mme CAPLIEZ DANIELE (2055ièm), M/Mme COHEN ISDEY ISAAC (2369ièm), Mme LELONG SANDRINE (2368ièm), M/Mlle RICHARD OU BOURDIN SYLVIE OU JEAN-PAUL (2368ièm), M/Mme THIBAUT \* FRANZ (2368ièm)

**ABSTENTION :**

Ind. MANCINI \* (2368ièm)

Vote n°87

22:49:47 11 décembre 2014

**31. REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU HALLS ET DES PALIERS BÂTIMENT D**

L'Assemblée Générale décide de l'exécution de la rénovation des éclairages du hall et des paliers bâtiment D, selon le descriptif suivant : Remplacement des 4 tubes fluos par modèle led sur les 17 paliers ainsi que dans le hall RDC.

L'Assemblée Générale confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise SEBI, ou à défaut, à l'entreprise la mieux disante et répondant au mieux des intérêts du syndicat des copropriétaires, pour un montant maximum de 4.600€ TTC

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES communes ESCALIER D », à l'appel de provision exigible comme suit :

Le 1er Janvier 2015 pour 100%.

**Résultats du vote :**

## Mouchotte 8-20

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	59 267	30 727	17 312	0
Copropriétaires	51	29	17	8	0

Ne prend pas part au vote : 11 228 tantièmes (4 Copropriétaires)

\* Sur la clé de Charge : 304 Escalier D

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (24 020 tantièmes)**

### CONTRE :

M/Mme FAOUR BRUNO OU ELODIE (2359ièm), Mme LAUFER GUSTI (2359ièm), Mme LOCATELLI ELIANE (2047ièm), M/Mlle MERCIER OU MATHIEU (2047ièm), Mme PERRUS CLAUDETTE LUCIE (2047ièm), Mme SAADA ALYA (2047ièm), M. TREBOUL OLIVIER (2047ièm), M/Mme VENNING THOMAS (2359ièm)

### Ne prend pas part au vote:

Mme GUTTIERES YANE (3269ièm), Mme LASRY DANIELLE (3553ièm), M. LASRY PASCAL (2047ièm), Ind. PARIENTE COLETTE (2359ièm)

Vote n°89

22:53:25 11 décembre 2014

### 35.A HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DES HALLS ET PALIERS

Dans le cadre des travaux de rénovation des éclairages des halls et paliers (bâtiment A), l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2,5% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	52 631	35 121	4 271	2 013
Copropriétaires	126	65	46	6	3

Ne prend pas part au vote : 11 226 tantièmes (10 Copropriétaires)

\* Sur la clé de Charge : 301 Escalier A

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (19 697 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme AUBIN CHRISTIANE (410ièm), Ind. BRICIER NATHALIE OU MARIE (924ièm), Ste C.N.M. (924ièm), M/Mme FREGE ALEXIS (757ièm), M. GILHARD PATRICK (628ièm), M. LINAIS GERARD (628ièm)

### ABSTENTION :

M/Mme CHARTIER GUY - JACQUES (757ièm), Ind. LHEPT M. THERESE OU MARC (628ièm), Mlle NEEL BENEDICTE (628ièm)

### Ne prend pas part au vote:

M/Mme BASTIANELLI JEROME (1604ièm), M/Mme BENBRAHIM EL ANDALOUSSI ABDELHAK (937ièm), M. BERGERET PIERRE (680ièm), M/Mme BIOJOUT GUY (628ièm), Ms DEPY OU ROULLE (757ièm), Mme EMSELLEM MICHELE CAMILLE (924ièm), M. GREBERT JEAN (1564ièm), Mme GREBERT SHAHIN (1604ièm), M. MADEC JEAN - YVES (924ièm), Ind. NORDIN (1604ièm)

Vote n°90

22:53:32 11 décembre 2014

### 35.B HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DES HALLS ET PALIERS

Dans le cadre des travaux de rénovation des éclairages des halls et paliers (bâtiment B), l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2,5% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	57 218	38 229	9 510	2 275
Copropriétaires	49	28	19	4	1

Ne prend pas part au vote : 7 204 tantièmes (4 Copropriétaires)

\* Sur la clé de Charge : 302 Escalier B

## Mouchotte 8-20

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (23 870 tantièmes)**

**CONTRE :**

M/Mme BESNIER PHILIPPE (2275ièm), Mme BRICIER COLETTE (1327ièm), M/Mme BRUCKERT - DEMOZAY MATHIEU - CLIMENE (3633ièm),  
Mme RUCHET CLAUDETTE MICHELE (2275ièm)

**ABSTENTION :**

M. FALCHIER FERNAND (2275ièm)

**Ne prend pas part au vote:**

Mlle BOBE ANNE-CATHERINE (1327ièm), M/Mme FINOT JEAN - PAUL (1327ièm), Ind. ROBIC - CROS SIMONE (2275ièm), M. VENENCIE JEAN -  
LOUIS (2275ièm)

Vote n°91

22:53:39 11 décembre 2014

**35.C HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DES HALLS ET PALIERS**

Dans le cadre des travaux de rénovation des éclairages des halls et paliers (bâtiment C), l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2,5% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	35 564	24 786	2 372	2 802
Copropriétaires	36	13	9	1	1

Ne prend pas part au vote : 5 604 tantièmes (2 Copropriétaires)

\* Sur la clé de Charge : 303 Escalier C

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (13 580 tantièmes)**

**CONTRE :**

Mme BERAUD REGINE (2372ièm)

**ABSTENTION :**

M/Mme HANAPPE PAUL CLEMENT (2802ièm)

**Ne prend pas part au vote:**

Ind. COMBRIS - MARCON PIERRE (2802ièm), Mme TORDJMAN \* NICOLE LILIANE (2802ièm)

Vote n°92

22:53:45 11 décembre 2014

**35.D HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DES HALLS ET PALIERS**

Dans le cadre des travaux de rénovation des éclairages des halls et paliers (bâtiment D), l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2,5% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable

**Résultats du vote :**

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	59 267	35 335	10 345	2 359
Copropriétaires	51	29	19	5	1

Ne prend pas part au vote : 11 228 tantièmes (4 Copropriétaires)

\* Sur la clé de Charge : 304 Escalier D

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (22 841 tantièmes)**

**CONTRE :**

Mme ARGAUD ELISABETH (2359ièm), S.C.I BANDE A PART \* (2359ièm), Ind. KALFON CHARLES (2359ièm), M/Mme MIRC BERNARD (2359ièm),  
Mme SINEGRE CLAUDE MARIE (909ièm)

## Mouchotte 8-20

### ABSTENTION :

M. DELEAU PIERRE - HENRI (2359ièm)

### Ne prend pas part au vote:

Mme GUTTIERES YANE (3269ièm), Mme LASRY DANIELLE (3553ièm), M. LASRY PASCAL (2047ièm), Ind. PARIENTE COLETTE (2359ièm)

Vote n°93

22:53:52 11 décembre 2014

### 35.E HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DES HALLS ET PALIERS

Dans le cadre des travaux de rénovation des éclairages des halls et paliers (bâtiment E), l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2,5% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	46 874	23 565	2 047	20 353
Copropriétaires	53	25	12	1	11

Ne prend pas part au vote : 909 tantièmes (1 Copropriétaires)

\* Sur la clé de Charge : 305 Escalier E

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (12 807 tantièmes)**

### CONTRE :

Mme AUBIN CHRISTIANE (2047ièm)

### ABSTENTION :

Ind. ARCHIER PATRICE (2359ièm), M. BATAILLE ROBERT (1194ièm), M. BOUCHER PHILIPPE GEORGES (2359ièm), Mme CHAUVET BRIGITTE (1194ièm), Mme CORCELLET - PREVOST \* EMMANUELLE (2359ièm), Mme DUPIC HELENE (2047ièm), M/Mme LEBRUN JEAN - MARC (2359ièm), Mme POSSELLE MADELEINE (1194ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (2047ièm), Mme RENWICK ANNIE (2047ièm), Mme ROUARD DANIELLE ODETTE (1194ièm)

### Ne prend pas part au vote:

M/Mme BIOJOUT GUY (909ièm)

Vote n°94

22:53:58 11 décembre 2014

### 35.F HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DES HALLS ET PALIERS

Dans le cadre des travaux de rénovation des éclairages des halls et paliers (bâtiment F), l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2,5% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable

### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	62 222	40 648	4 406	5 656
Copropriétaires	53	32	20	2	4

Ne prend pas part au vote : 11 512 tantièmes (6 Copropriétaires)

\* Sur la clé de Charge : 306 Escalier F

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (22 528 tantièmes)**

### CONTRE :

M/Mme ANTOINE MICHEL (2047ièm), M/Mme LINAIS GERARD (2359ièm)

### ABSTENTION :

M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (909ièm), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1194ièm), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2359ièm), M/Mme RENAUD ERNEST (1194ièm)

### Ne prend pas part au vote:

M/Mme FORTIN PATRICK (2359ièm), Mme HORN EDITH (2359ièm), Mme HUCHEZ MARIE - ROSE (1194ièm), Ind. ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2047ièm), Ind. ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1194ièm), Mme VISSOUZE YVONNE (2359ièm)

## Mouchotte 8-20

Vote n°95

22:54:05 11 décembre 2014

### 35.G HONORAIRES DU SYNDIC SUR TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DES HALLS ET PALIERS

Dans le cadre des travaux de rénovation des éclairages des halls et paliers (bâtiment G), l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des honoraires du syndic à 2,5% HT du montant HT des travaux au titre de la gestion financière, administrative et comptable

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	62 328	55 223	0	0
Copropriétaires	53	31	28	0	0

Ne prend pas part au vote : 7 105 tantièmes (3 Copropriétaires)

\* Sur la clé de Charge : 307 Escalier G

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (27 612 tantièmes)**

#### Ne prend pas part au vote:

M/Mme COHEN ISDEY ISAAC (2369ième), Mme LELONG SANDRINE (2368ième), Ind. MANCINI \* (2368ième)

Vote n°96

22:57:59 11 décembre 2014

### 36. BÂTIMENT D ESCALIER F : RATIFICATION DES TRAVAUX DE REFECTION DU HALL REZ DE CHAUSSEE, SUIVANT DEVIS ROISSY DECOR

L'Assemblée Générale ratifie la décision d'exécution des travaux de réfection du hall RDC bâtiment F, selon le descriptif « Roissy Décor » joint à la convocation, pour un montant de 7.634€ (ceinturage led en sus pour un budget de 800€).

L'Assemblée Générale autorise le syndic à financer ces travaux dans le cadre du budget courant 2014-2015 (charges communes cage d'escalier F),

#### Résultats du vote :

	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
Tantièmes	100 000	62 222	37 095	6 765	0
Copropriétaires	53	32	18	3	0

Ne prend pas part au vote : 18 362 tantièmes (11 Copropriétaires)

\* Sur la clé de Charge : 306 Escalier F

**La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24 (21 931 tantièmes)**

#### CONTRE :

M/Mme ANTOINE MICHEL (2047ième), M/Mme LINAIS GERARD (2359ième), Mme SOUFFEZ MICHELE (2359ième)

#### Ne prend pas part au vote:

M/Mme FORTIN PATRICK (2359ième), M/Mme GOBERT MICHEL ET MANUELLE (909ième), Mme HORN EDITH (2359ième), Mme HUCHEZ MARIE-ROSE (1194ième), Mme PARENT - GONSE MARTINE (1194ième), M/Mme PAYEN ALAIN ANDRE (2359ième), M/Mme RENAUD ERNEST (1194ième), Ind. ROBIEUX - FERREIRA PHILIPPE (2047ième), Ind. ROBIEUX PHILIPPE / FRANCOISE (1194ième), Mme TANGUY JACQUELINE (1194ième), Mme VISSOUZE YVONNE (2359ième)

### Liste des absents sur toute la durée de l'Assemblée Générale:

S.C.I.A.J.S. (2525 ièm.), M/Mme ABABOU MOHAMED (1718 ièm.), M. ADNET FREDERIC (2525 ièm.), M. ALAOUI-SOCE KARIM (2910 ièm.), S.C.I. ALTAIR (2525 ièm.), S.C.I ANNA - JEAN DONSIMONI (2525 ièm.), Mlle AOUAD NEZHA (1718 ièm.), Mme AUZOUX-CHEVE MONIQUE (2910 ièm.), M. AZOULAY FRANCIS ROLAND (2910 ièm.), Ind. BABADJAN (1473 ièm.), M/Mme BABOULALL ERIK (1473 ièm.), M/Mme BALAY VINCENT OU MARIE-EMM (3963 ièm.), M/Mme BARSACQ YVES (2910 ièm.), M/Mme BERKOWITZ STEPHEN (1122 ièm.), M/Mme BERTAULT PAUL (2069 ièm.), M/Mme BERTHELOT NATHALIE (2525 ièm.), M/Mme BESANCON SERGE (2525 ièm.), M/Mme BESSAC ETIENNE OU FRANCOISE (1122 ièm.), M/Mme BEUSQUART STEPHANE (2910 ièm.), Mlle BIBAS FORTUNA (2525 ièm.), Ind. BOLLINGER DOMINIQUE (3437 ièm.), Ind. BOLLOT JACQUELINE OU LISE (2525 ièm.), M/Mme BONIFACIO PIERCARLO (1473 ièm.), M/Mme BOUGNOUX PHILIPPE (1718 ièm.), Mlle BOUHNK NATHALIE (1718 ièm.), M/Mme BOULET DANIEL (1122 ièm.), Mme BOURGOIS FRANCOISE (2525 ièm.), M/Mme BOXEBELD AUGUSTE (3437 ièm.), Mme BRAGARD NANCY (2910 ièm.), M. BRAUDEAU MICHEL (4384 ièm.), Mme BREEDEN PIERA (3437 ièm.), Mme BREUIL YVONNE MARIE (1122 ièm.), M. BRUMA JEAN EDGAR (2069 ièm.), Mme BUCHWALD EPOUSE FONVIEILLE EVE (1122 ièm.), M/Mme BYE JEAN (2910 ièm.), M. CARIOU ERWAN (1122 ièm.), M. CASTEL PIERRE FREDERIC (2910 ièm.), M. CHAUDET PIERRE (2069 ièm.), Mlle CHEBATH LAURENCE (1858 ièm.), M. CHEKKOURI NAJIB (1473 ièm.), M. CHEMAM LOFTI (1122 ièm.), M. CHERKI \* HAYEM (3437 ièm.), M/Mme CHREKY IGAL (2525 ièm.), Mlle CHREKY SANDRA SULTANA (1473 ièm.), M. CLANET JEAN CHARLES (2525 ièm.), Mme CLERC - RAYNAUD CLAUDE (1473 ièm.), M/Mme COCHENNEC YVES (2525 ièm.), Mme COCHRANE UNA (1718 ièm.), Mme COHEN MONIQUE (2525 ièm.), M/Mme CONVERT CLAUDE (2525 ièm.), M. COUSIN LAURENT (1718 ièm.), M. COUTOR VINCENT (2525 ièm.), M/Mme D ESTALENX

## Mouchotte 8-20

FLORENT (3437 ièm.), M/Mme DALLE PHILIPPE (2525 ièm.), S.C.I DE PISE M. CANOUI PIERRE (2525 ièm.), M. DE SILVESTRE ERIC (2910 ièm.), Mlle DELAMOUR FRANCOISE (2910 ièm.), Mme DELMAS ANNE (2910 ièm.), Mme DI MAGGIO SILVANA (1718 ièm.), M. DOMEIZEL CLAUDE (1718 ièm.), M/Mme DOUMENC JEAN - FRANCOIS (2525 ièm.), Mlle DUBREU MARIE HELENE (1473 ièm.), M/Mme DUPUIS JEAN (4384 ièm.), M/Mme EL ALAOUI OMAR (1473 ièm.), M. FEDRIGO PIERRE DANIEL (2525 ièm.), Ind. FEKKAR - DELABY (2525 ièm.), M/Mme FORET (2525 ièm.), M. FRANCHOO SERGE (2525 ièm.), M/Mme FRANDON DENIS SIMON (2910 ièm.), M/Mme GAUD (1473 ièm.), M/Mme GAUSSENS WILLIAM (2069 ièm.), M. GEORGES - FRANCOIS PIERRE (3437 ièm.), Mlle GLAHARIC ANNE - MARIE (1473 ièm.), M/Mme GOBET JEAN - MICHEL (3437 ièm.), M/Mme GODDET MICHEL (3437 ièm.), M. GONZALES ADOLPHE (1473 ièm.), M. GREGOIRE PHILIPPE (1122 ièm.), Mme GRISEL ULRIKE (2525 ièm.), Mme GUEGUEN PAULETTE MARIE (2525 ièm.), Mme GUERIN SIGOLENE (1122 ièm.), M/Mme HALIE GERARD GABRIEL (1473 ièm.), Mme HAMELIN AMAL (1718 ièm.), S.C.I HESYPI M.PIGNOT SYLVAIN (3437 ièm.), Mmes IANNECE (1473 ièm.), Mlle JACOLOT DOMINIQUE (1122 ièm.), Ind. JEANNE (3437 ièm.), Ste JOUVE LABROUSSE (2525 ièm.), M/Mme KABBAJ ABDELHAK (1718 ièm.), M/Mme KACHANER MICHEL (2910 ièm.), Mme KALFON EMMANUELLE (3437 ièm.), Ind. KANDELMAN YANN / ELSA (1473 ièm.), Mme KARIGANE KUMIKO (2910 ièm.), M/Mme KLAEYLE ALOYS (2525 ièm.), M. KOURTESSIS ALEXIOS (1718 ièm.), Ind. L'HERBETTE MARC (1122 ièm.), S.C.I LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858 ièm.), Mme LAMOUREUX - RAFFLEGEAU SANDRINE (4384 ièm.), Ind. LE CAM / BOUVRESSE (2560 ièm.), Mme LE MEVEL JOSSELINE ANDREE (1718 ièm.), S.C.I LEGRAND - MENAND C/O MR MENAND (1473 ièm.), Mme LEGRY FRANCOISE (1122 ièm.), M/Mme LEQUIN OU ALIX JEAN - MARIE / NICOL (3437 ièm.), M/Mme LEROUX PIERRE (5962 ièm.), M/Mme LEROY PATRICE PIERRE (2910 ièm.), Mme LEVI DE MONTFUMAT ISABELLE (2910 ièm.), M/Mme LEVY HENRI OLIVIER (2910 ièm.), Mme LEVY MARIE - CLAUDE (2069 ièm.), Ind. LHEURE FRANCIS (4594 ièm.), Mme LHUILLIER BRIGITTE (4628 ièm.), M. MALKA GILBERT (1122 ièm.), Mme MALZAC - MANDELBAUM COLETTE (1858 ièm.), M. MARCHETTI PASCAL JACQUES (2910 ièm.), S.C.I MARQUISES (3998 ièm.), M. MASSENAVETTE JACQUES (1473 ièm.), Mme MATLINE ANNIE (2910 ièm.), M/Mme MATTER GABRIEL (2525 ièm.), Mlle MENARD SOPHIE (2525 ièm.), M/Mme MERCADIER JEAN MICHEL (3437 ièm.), Mme MESSAOUDI - BOHLI SONIA (1122 ièm.), M/Mme MICHEL JOEL (4559 ièm.), S.C.I MIJOLLA (5750 ièm.), S.C.I MUOLLA (1122 ièm.), Mme MILCENT MARIE - THERESE (2525 ièm.), M/Mme MOINET ALAIN (2525 ièm.), M/Mme MONIER \* PHILIPPE (1858 ièm.), M/Mme MONNIAUX BERNARD (2525 ièm.), Mlle MORI MITSOUKO (2069 ièm.), M. MOTTET CLAUDE (2525 ièm.), M/Mme MUSELLI \* LEO (3437 ièm.), Ind. NAVE (2069 ièm.), M. NOYAU GERARD GEORGES (1122 ièm.), M. OLIVERO DE RUBIANA HERVE (1473 ièm.), M/Mme ORSINI JACQUES (2910 ièm.), M. PASSARELLI GUERRA GERALDO JOSE (1473 ièm.), Mlle PATON GRACE (2910 ièm.), M/Mme PECHEYRAN REGIS (2910 ièm.), M. PENNAFORTE MANUEL (2525 ièm.), M. PENNAFORTE MANUEL (2910 ièm.), Mlle PETEL EMILIE (2525 ièm.), M/Mme PETIT GUY (1473 ièm.), M. PETSPOULOS STAVROS (2525 ièm.), M/Mme PHILIPPE ERIC (1473 ièm.), M/Mme PIEYRE ALEXANDRE (2525 ièm.), Mme PLESKOFF ISABELLE (2910 ièm.), Mme PONSART \* NICOLE (2525 ièm.), Mlle RAFFALLI MICHELINE (2910 ièm.), Ste Civile RAYAN (1473 ièm.), Mlle RAZET JEANNE ODETTE (2069 ièm.), Mme REMENIERAS JEANNE (2910 ièm.), Mme RENY ANNE (1122 ièm.), Mlle RESARE ANNA (2525 ièm.), Mme REUILLON MARTINE (2911 ièm.), M. RIAHI SKANDER (2069 ièm.), Mme RINGWALD WANDA (1122 ièm.), M/Mme ROIRE CLAUDE (3437 ièm.), M/Mme ROUILLEAU JOEL (2525 ièm.), M/Mme RZEPKA ADAM (2910 ièm.), Mlle SABLE CLARISSE (1473 ièm.), M. SABLE GEOFFROY (1473 ièm.), S.C.I SACHA (2560 ièm.), Ind. SADDIER - THOUARD NICOLAS (3437 ièm.), M/Mme SALAUN DE KERTANGUY (2910 ièm.), M/Mme SANCHIZ JEAN (2525 ièm.), M/Mme SANTOLINI LUCIEN (1473 ièm.), S.C.I SARAH B. (2910 ièm.), Ind. SCHEMBRI PASQUALE (2525 ièm.), M/Mme SCHNOEBELEN PHILIPPE (3437 ièm.), Mme SCOLAN MARIA (2525 ièm.), Ind. SEBALD - BENSOUILAH MICHEL / ZAINEB (2525 ièm.), M. SEBTI ADBELHAK (1718 ièm.), M/Mlle SHAHKARAMI VAHID (1473 ièm.), Mme SHALOM ANNE (2525 ièm.), Mme SIMON ADRIENNE (1473 ièm.), S.C.I SOPHANCAB \* (2525 ièm.), Mme SOPOVA JASMINA (3998 ièm.), M/Mme SUMAR DOGAN (3437 ièm.), M/Mme SUMAR STEPHANE (2525 ièm.), M/Mme SUN CHENGLI (2910 ièm.), M/Mme TAWIL SAMI (2069 ièm.), Mlle TEMAM REGINE (2525 ièm.), Ind. THIBAudeau OU BORN (2910 ièm.), Ind. TORDJMAN - CALVO (3437 ièm.), Mlle TOUZE HELENE (1473 ièm.), M/Mme TSIOMIS YANNIS (2560 ièm.), M. TSOUDEROS JULIEN (2525 ièm.), M/Mme VANDRA ANGELO OU BLANDINE (2910 ièm.), Mme VIDAL - BOYER HELENE (1473 ièm.), Ind. WATRINET HUBERT ALBERT (1473 ièm.), Mme WEISBUCH ANNE (1473 ièm.), M/Mme YAICH SYDNEY ALFRED (2911 ièm.),

**Total: 190 Copropriétaires, représentant 458 571 tantièmes**

### Article 42 de la Loi du 10 juillet 1965 complété par la Loi du 31 décembre 1985.

Les actions qui ont pour but de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les Copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans le délai de deux mois, à compter de la tenue de l'Assemblée Générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le Syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en exécution des Articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 23H35 .

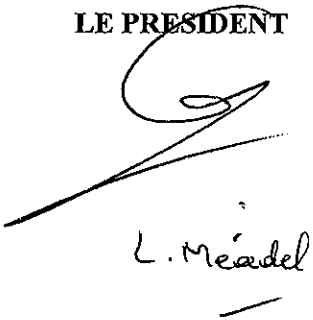
Le présent procès verbal est signé par les membres du Bureau après lecture.

Fait à Paris, le 11 décembre 2014

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE

  
L. Meiadel

DESMOULINS Marie  
DESMAUINS  
Isabelle Pons  
L. Pons

